

2022

Conseil municipal du 22 février 2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



ville de
Saint-Sulpice
La Pointe

PRÉAMBULE

Les données pour les années 2018 à 2020 sont issues des comptes administratifs de la commune adoptés en Conseil municipal, déclarés conformes aux comptes de gestion du comptable, validés par le contrôle de légalité de la Préfecture du Tarn.

Les données 2021 sont issues du compte administratif prévisionnel de la commune.

Les prospectives présentées ont été réalisées en fonction des informations législatives et réglementaires connues à ce jour.

Enfin, les éléments de présentation du contexte économique européen et national ainsi que ceux de la Loi de finances 2022 sont issues des études et analyses réalisées par la Caisse d'épargne, la Banque postale, la Caisse des dépôts et consignations et SVP.

DÉFINITIONS

Les acronymes marqués d'un astérisque* seront définis en fin de chapitre.

Le débat d'orientations budgétaires

Table des matières

OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	7
1. Obligations légales.....	8
2. Objectifs.....	9
3. Mise en ligne.....	9
CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	10
1. Malgré les répliques épidémiques, l'économie mondiale rebondit.....	11
2. Zone Euro : une reprise plus tardive mais solide.....	13
3. En France, retour à la normale de l'activité économique malgré le retour de l'inflation.....	14
Une inflation qui se prolonge.....	16
Des dépenses publiques toujours maintenues en hausse.....	17
Le plan France 2030 pour des investissements à long terme.....	18
Quelles hypothèses d'évolution pour la fiscalité ?.....	19
LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2022	20
1. Augmentation des transferts financiers de l'État aux collectivités.....	21
2. Les principales mesures relatives au bloc communal.....	23
Les relations entre communes et EPCI.....	25
LES FINANCES COMMUNALES – L'ANNÉE 2021	27
1. L'exécution de l'année 2021.....	28
2. Les produits de fonctionnement.....	30
3. Les charges de fonctionnement.....	38
4. Les dépenses d'investissement.....	43
5. Le financement des investissements.....	47

ANALYSE FINANCIÈRE DES BUDGETS DE LA COMMUNE – 2018-2021	49
1. Les charges de fonctionnement_____	50
2. Les charges à caractère général_____	52
3. Les charges de personnel_____	53
4. Les produits de fonctionnement_____	55
5. Les soldes de gestion_____	59
6. Financements des investissements_____	62
LA DETTE	64
PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021-2026	66
1. Les hypothèses retenues en section de fonctionnement_____	67
2. Les répercussions sur les ratios de gestion financière_____	69
3. Le rythme d'investissements retenu_____	72
SYNTHÈSE	75
BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT	77
BUDGET ANNEXE – TRANSPORT URBAIN	82
BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT MONTAUTY	85

Objectifs et obligations légales du débat d'orientations budgétaires

1.

Obligations légales

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales – CGCT – fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure de la gestion de la dette.

Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal et faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

2.

Objectifs

Le débat d'orientations budgétaires permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- D'être informée sur la situation financière de la collectivité.

3.

Mise en ligne

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires a vocation à être mis en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, après adoption par l'organe délibérant et à la disposition du public dans un délai de 15 jours.

Il est également consultable en version imprimée à l'accueil de l'hôtel de Ville.

Contexte général : situation économique et sociale

1.

Malgré les répliques épidémiques, l'économie mondiale rebondit

Après le repli important des PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de covid 19, l'ensemble des grandes économies des pays développés a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

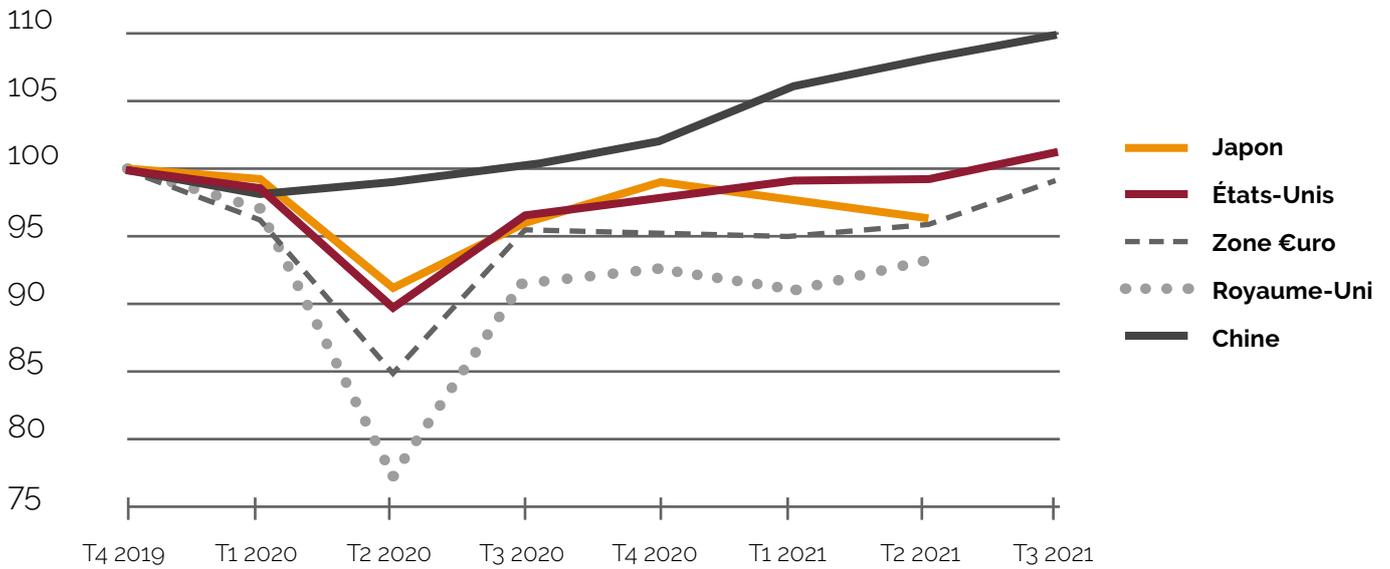
L'arrivée des vaccins et les plans de soutien massifs mis en place ont permis de limiter les effets économiques de la pandémie.

La reprise économique a été variable selon les politiques de vaccinations mises en place et selon les différences de plan de soutiens budgétaires au sein des pays.

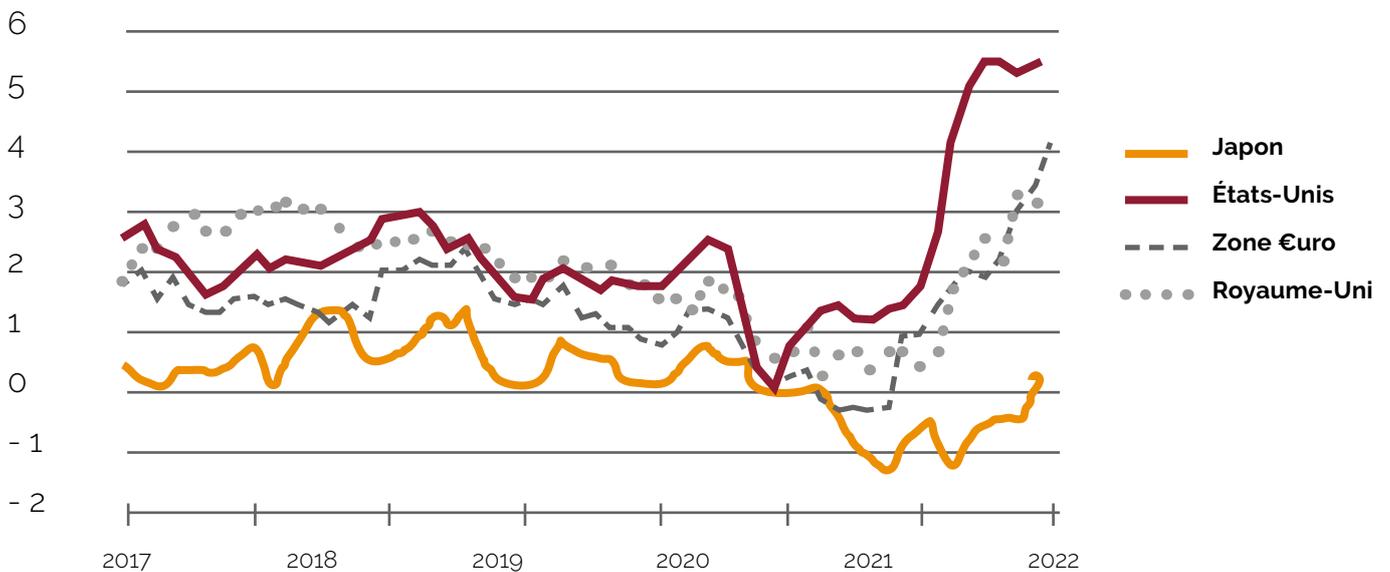
Cependant, la reprise économique a été freinée par les différentes vagues épidémiques subies ainsi que par des facteurs conjoncturels. D'une part, la hausse brutale des prix de l'énergie provoque une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part les difficultés d'approvisionnement en matière première ainsi que des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs impactent directement les productions industrielles.

Toutefois, le PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin 2021 et le premier semestre 2022. Ainsi après -2,8% en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 pour se stabiliser à 4 % en 2022.

PIB base 100 du 4^e trimestre 2019



Inflation



Source : Thomson Reuters

2.

Zone Euro : une reprise plus tardive mais solide

Les périodes de confinements ayant été plus longues et plus strictes en zone Euro, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis. La croissance a ensuite été constante à des rythmes différenciés cependant, selon les pays.

Le tourisme a bénéficié de l'allègement des contraintes sanitaires à l'été 2021 ce qui a permis aux activités de services de pouvoir générer de l'activité après une période de fortes pertes.

Les industries européennes ont enregistré des commandes importantes freinées toutefois par les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

L'inflation entraînée par la hausse du prix de l'énergie notamment a été plus forte qu'attendu : 4,1 % en zone Euro en octobre contre 0,9 % en janvier.

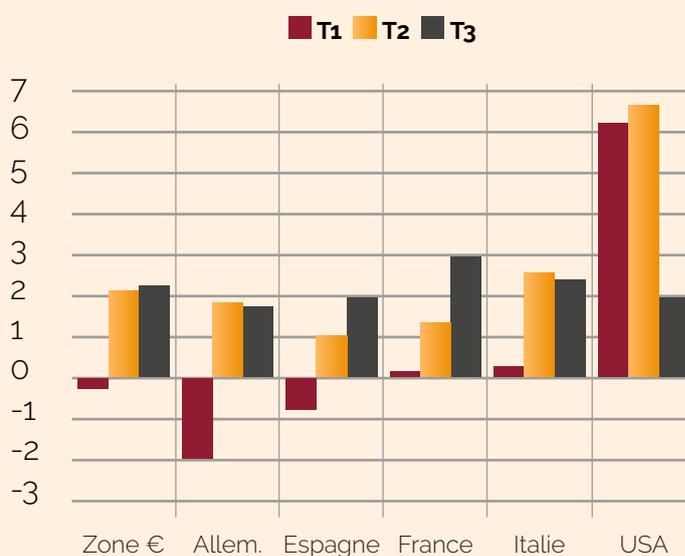
La reprise économique a également été possible grâce au maintien par les banques centrales des politiques monétaires très favorables.

En lien avec l'inflation les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone Euro tout en demeurant historiquement avantageuses.

La croissance de la zone Euro devrait atteindre 5,1 % (après - 6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à 4,1 %.

Croissance du PIB

Sources : Datastream, Natixis



3.

En France, retour à la normale de l'activité économique malgré le retour de l'inflation

Malgré les vagues épidémiques successives, l'impact économique de la crise sanitaire aura été amorti.

La levée des restrictions sanitaires grâce à la vaccination massive a favorisé la reprise de l'activité économique en France. La croissance du PIB a été ainsi de 1,3 % au second trimestre, de 3,1 % au troisième trimestre et de 0,7 % au quatrième trimestre. Après avoir retrouvé son niveau d'avant-crise au troisième trimestre 2021 (+ 0,2 % par rapport au quatrième trimestre 2019), le PIB trimestriel le dépasse désormais nettement (+ 0,9 %).

Cette dynamique est due notamment à la reprise de la demande dans les secteurs des services (hébergement-restauration) et à celle de la consommation des ménages (+ 5% de trimestre à trimestre au troisième trimestre 2021).

La croissance en moyenne sur l'année 2021 augmente de + 7 % ramenant la France à 1.6 % au-dessus de son niveau de 2019.

Ces résultats pourraient être remis en cause d'une part par l'apparition de nouveaux variants et d'autre part, par les difficultés d'approvisionnement en matières premières et composants affectant certains secteurs industriels.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Dès la fin du premier semestre 2021 l'emploi salarié a dépassé son niveau pré-pandémique.

Le taux de chômage mesuré au sens du Bureau international du travail, devrait passer de 8,1 % à 7,8 % de la population active en moyenne sur le quatrième trimestre, prévoit l'Insee dans sa note de conjoncture publiée fin janvier 2022. Il perdrait encore 0,1 point chacun des deux premiers trimestres de l'année prochaine, pour atteindre 7,6 % fin juin 2022.

Cette amélioration s'accompagne toutefois d'un retour des difficultés en termes de recrutement. 40 % des entreprises dans l'industrie française font face à des difficultés de recrutement.

Cette situation - qui peut paraître surprenante au regard du taux de chômage qui demeure relativement haut - s'explique par les conséquences de la crise sanitaire :

- Interruption soudaine des activités économiques
- Rétention de la main d'œuvre par les dispositifs de chômage partiel.
- Difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

Taux de chômage

Source : Natixis



Une inflation qui se prolonge

Après une période de baisse en 2020, l'inflation a fait son retour progressivement pour atteindre + 2,8 % en novembre 2021. Cette hausse s'explique par la hausse des cours de l'énergie ainsi que par un rattrapage des prix des services. Les difficultés d'approvisionnement ont également fait augmenter les prix des biens manufacturés contribuant ainsi à la hausse de l'inflation.

Malgré cela, la hausse de l'inflation est pour l'instant toujours considérée comme transitoire. Toutefois les conjonctures actuelles tendent à rehausser les projections. L'inflation

devrait demeurer dans la zone Euro à 2,5 % à fin 2021 pour se replier progressivement à 1 % à la fin 2022.

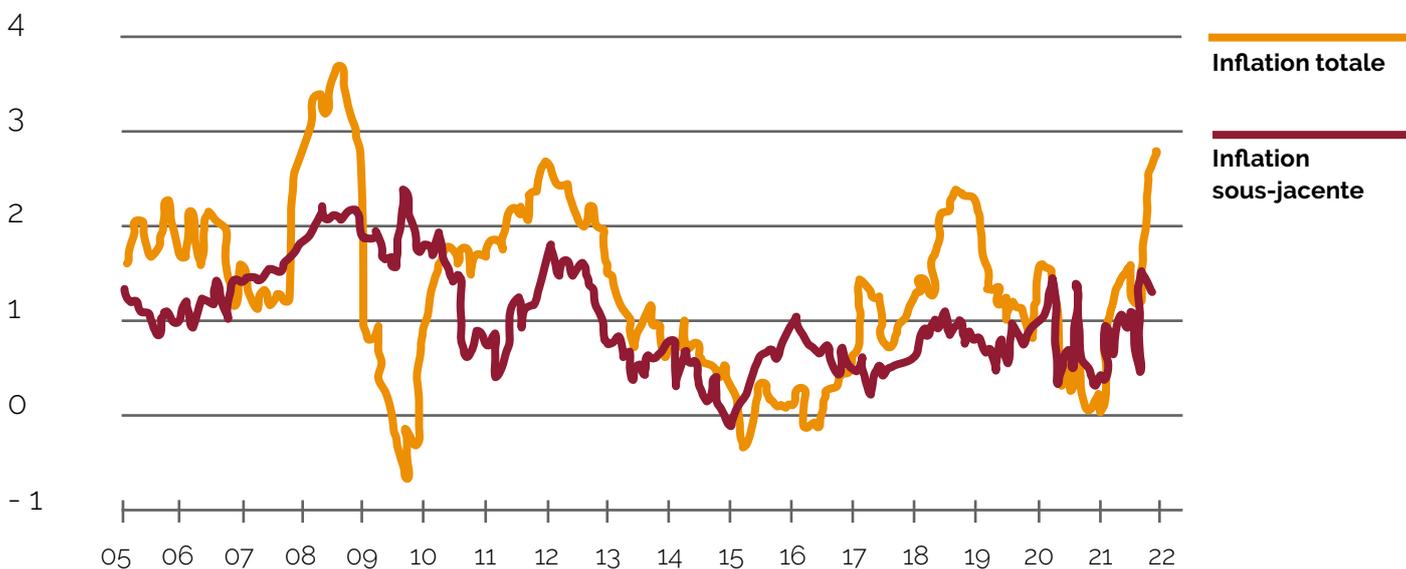
En moyenne annuelle, l'inflation atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Grâce aux mesures de soutien mise en place et à la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, les entreprises françaises se portent bien.

Les taux de marges ont été extrêmement hauts au premier semestre 2021, se répercutant sur la hausse des taux d'épargne et d'investissement des entreprises.

Indice des prix à la consommation en France (GA en %)

Sources : Insee, Natixis



Des dépenses publiques toujours maintenues en hausse

Après deux années marquées par le financement des mesures d'accompagnement à la crise sanitaire, les finances publiques devraient revenir sur une trajectoire durable à partir de 2022.

D'après le projet de Loi de finances 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 maintient toutefois un niveau de dépenses publiques à un niveau élevé, 55,6 % du PIB, contre 53,8 % en 2019.

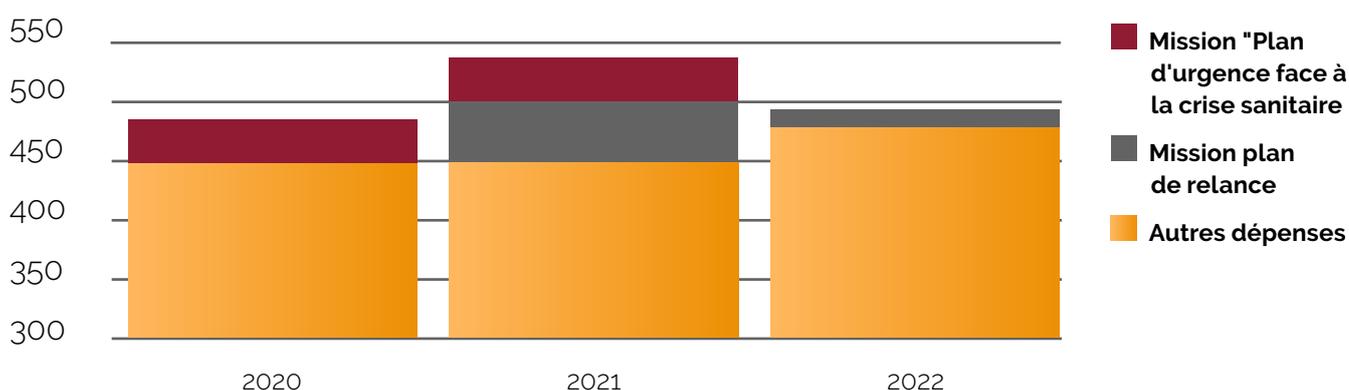
Le déséquilibre des finances publiques devrait donc être maintenu grâce à la conjoncture économique favorable et non par le biais de mesures structurelles.

Deux risques subsistent sur la stratégie envisagée :

- Le maintien d'une inflation élevée
- Un marché du travail moins dynamique

Les dépenses publiques en France

Sources : PLF 2022



	2018	2019	2020	2021 p	2022 p
DÉFICIT PUBLIC (% DU PIB)	2,3 %	3,1 %	9,1 %	8,1 %	5,0 %
DETTE PUBLIQUE (% DU PIB)	97,8 %	97,5 %	115,0 %	115,6 %	114,0 %
TAUX DE DÉPENSE PUBLIQUE	54,0 %	53,8 %	60,8 %	59,9 %	55,6 %
CROISSANCE DU PIB (VOL.)	1,8 %	1,8 %	- 8,0 %	6,8 %	4,0 %

Le plan France 2030 pour des investissements à long terme.

Afin de rénover l'industrie française, le plan France 2030 prévoit un plan d'investissement sur 5 ans autour de 10 objectifs tels la transition écologique, les mobilités du futur, l'alimentation, la santé, la culture, l'espace et les fonds marins. Ce sont 3,5 milliards d'€uros qui vont être investis en 2022 autour de ce plan.

FRANCE
2030

PLAN FRANCE 2030

3,5 milliards d'euros

10 objectifs pour répondre aux grands défis de notre temps

MIEUX PRODUIRE

- Objectif 1** Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR) 
- Objectif 2** Devenir le leader de l'hydrogène vert 
- Objectif 3** Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 % 
- Objectif 4** Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030 
- Objectif 5** Produire le 1^{er} avion bas carbone 

MIEUX VIVRE

- Objectif 6** Investir dans une alimentation saine, durable et traçable 
- Objectif 7** Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain 
- Objectif 8** Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs 

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

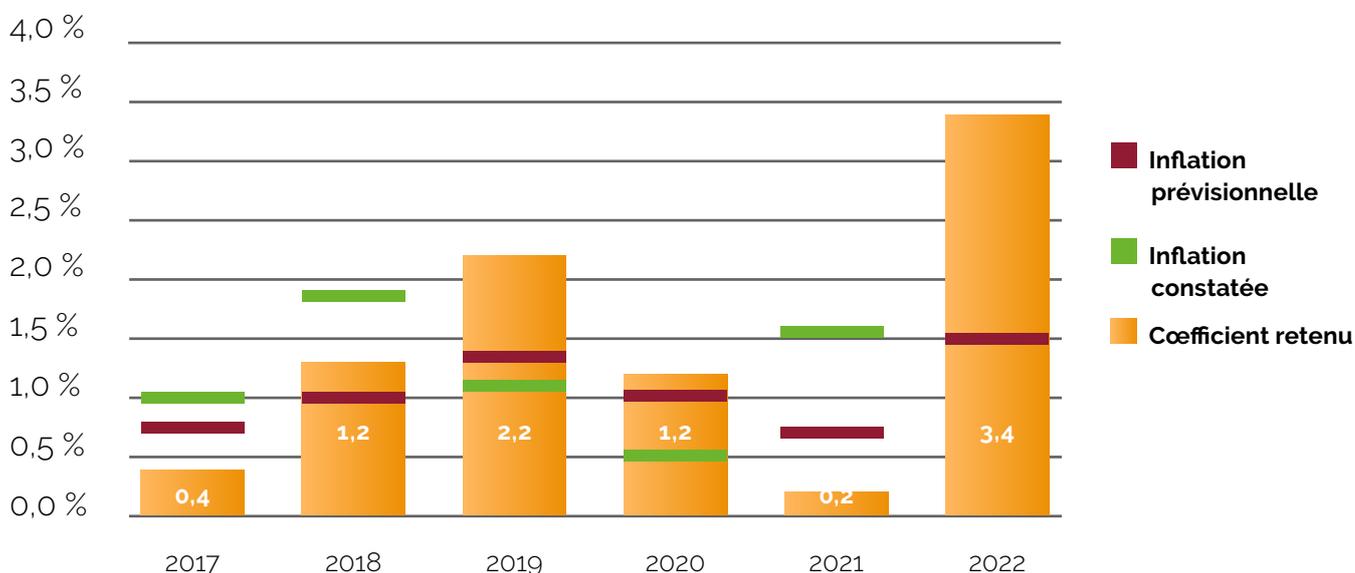
- Objectif 9** Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites 
- Objectif 10** Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant 

Quelles hypothèses d'évolution pour la fiscalité ?

La revalorisation des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2022 dépend de l'évolution de l'inflation (IPCH*). Constatée en novembre n-2 (2020) et novembre n-1 (2021). Ce taux atteint 3,4 % indiquant une tendance d'évolution jamais connue.

L'évolution des ressources issues de la TVA revêt elle aussi une grande importance puisqu'elle impacte les fractions de TVA reversées aux EPCI et aux départements dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Le gouvernement table sur une augmentation de + 5,5 % en 2022 des ressources de TVA.

Indice des prix à la consommation harmonisé



DÉFINITIONS

IPCH *L'indice des prix à la consommation harmonisé est un indice des prix à la consommation calculé par Eurostat pour chacun des pays de l'Union européenne et quelques autres pays européens. Il permet de calculer le niveau de l'inflation et est utilisé par la Banque centrale européenne comme indicateur de stabilité des prix.*

Les principales mesures de la Loi de finances 2022

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre des réformes sur la fiscalité et dans celle du plan de relance lié à la crise sanitaire.

De ce fait, ce texte de transition impacte peu les finances locales pour 2022.

Les hypothèses sur lesquelles le projet de loi a été construit sont :

- + 4 % de croissance du PIB.
- Hausse du taux d'indice des prix à la consommation de + 1,5 %.
- Hausse prudente au regard de l'évolution observée en 2021 (+ 3,5 %).

1.

Augmentation des transferts financiers de l'État aux collectivités

Ils atteignent 105,5 milliards dans la Loi de finances 2022 soit une hausse de + 1,2 % par rapport à 2021 principalement due à la fiscalité transférée.

Stabilité des concours financiers de l'État (52,7 milliards d'€uros).

La dotation globale de fonctionnement sera maintenue en 2022. Pour le bloc communal, les deux principaux fonds de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) vont augmenter chacun de 95 millions d'€uros. L'effet population représentera + 30 millions d'€uros sur la DGF communale et sur la revalorisation de la dotation d'intercommunalité.

EN M€	MONTANTS 2021	HAUSSES 2021-2022
EPCI		
Dotation d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 566	+ 95
Dotation de solidarité rurale (DSR)	1 877	+ 95
DÉPARTEMENTS		
Dotation de péréquation (DPU ET DFM)	1 533	+ 10
FDPTP	284	-
TOTAL	8 677	+ 230

En compensation, la dotation forfaitaire des communes et la dotation des compensations des EPCI feront l'objet d'un écrêtement respectif.

Hors dotation globale de fonctionnement, les progressions sont nombreuses :

- Compensation de la division par 2 des bases industrielles de taxes foncières sur les propriétés bâties (+ 352 millions d'€uros).
- Augmentation de la dotation de solidarité à l'Investissement local : + 337 millions d'€uros.
- Stabilité de la dotation d'équipements des territoires ruraux : 1 046 millions d'€uros.
- Dotation biodiversité : + 10 millions d'€uros

L'État ne répercutera qu'une partie de ces augmentations aux collectivités et notamment aux Régions avec une minoration de 50 millions d'€uros sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et sur la dotation pour transferts d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE).

Le bloc communal ne serait pas touché.

2.

Les principales mesures relatives au bloc communal

La réforme des indicateurs financiers du bloc communal

L'objectif consiste à les adapter aux nouvelles données issues des réformes fiscales successives (taxe d'habitation, Impôts fonciers industriels).

Le calcul de l'effort fiscal est restreint aux impôts des ménages des communes, à l'exclusion des produits intercommunaux dont la TEOM.

L'effort fiscal des communes

L'effort fiscal permet de mesurer le degré de pression fiscale exercé sur un territoire. Moins l'effort est impactant (<1) plus il est considéré que la collectivité dispose de marges de manœuvres fiscales suffisantes sur son territoire et n'a donc pas ou peu besoin du soutien des dispositifs de péréquation.

Pour les communes il se calcule comme suit :

Produits réels perçus par la commune ~~et son EPCI~~ / produits potentiels* de la commune ~~et de son EPCI~~.

avec :

Produits réels = THRS, TFPB, TFPNB, ~~TAFNB, TEOM/REOM~~ perçus par la commune ~~et/ou l'EPCI~~.

Produits potentiels = potentiel fiscal de la commune ~~et de l'EPCI~~ (THRS, TFPB, TFPNB) ~~+ produits réels TAFNB perçus par la commune de l'EPCI~~.

* Le potentiel se calcule donc dorénavant avec le taux moyen communal en excluant la part EPCI.

La réforme conduit donc à ne plus prendre en compte que la pression fiscale supportée par les contribuables sur le territoire de la commune au seul titre de cette dernière.

En rouge : nouveautés 2021

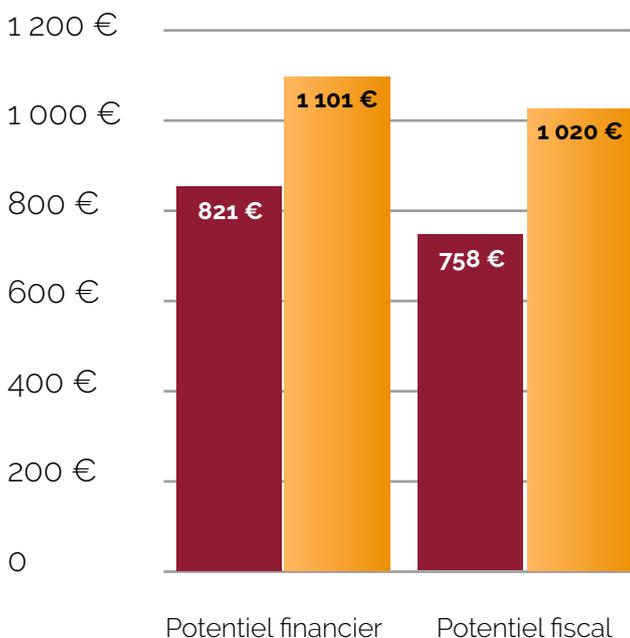
En orange : nouveautés 2022

Le potentiel financier des communes est élargi à la fraction communale des droits de mutation (moyennée sur trois ans), à la majoration de la TH applicable aux résidences secondaires, à la taxe locale sur les publicités extérieures,...

L'élargissement à la fraction communale des droits de mutation peut avoir un impact sur le potentiel financier de la commune au regard de la dynamique démographique et immobilière du territoire.

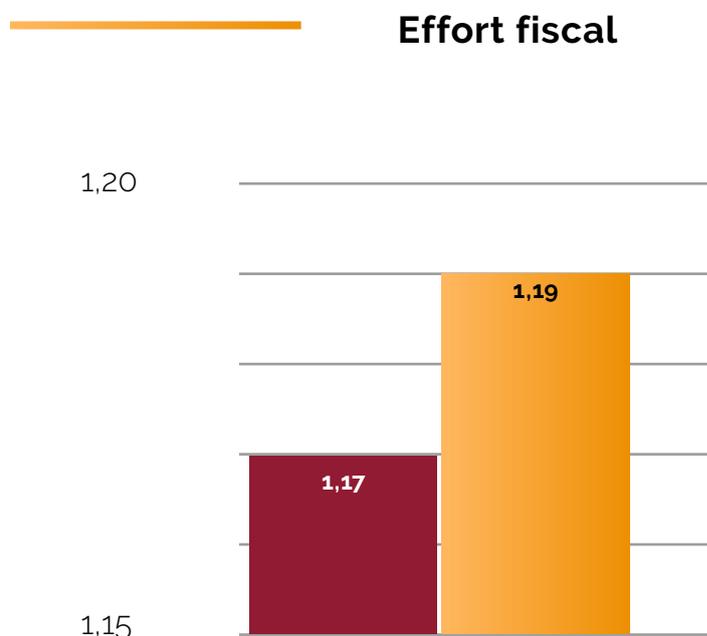
Le potentiel financier représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en matière de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

Le potentiel représente le montant des recettes que pourrait obtenir la commune en multipliant ses bases de fiscalité par les taux moyens nationaux correspondants.



■ Saint-Sulpice ■ Strate < 10 000 hab.

Source : fiche DGF 2021 de la commune.



Les changements engendrés par l'évolution des indicateurs de richesse des communes fera l'objet d'un lissage pluriannuel sur 2023-2028 avec la mise en place d'une fraction de correction.

Cette fraction a pour objectif de neutraliser totalement dans un premier temps puis partiellement les effets de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux mais aussi ceux hérités des réformes de la taxe d'habitation et des impôts de production.

Ainsi, la neutralisation serait complète en 2022 puis dégressive par la suite : 90 % en 2023, 80 % en 2024, 60% en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027.

La loi de finances précise certains aspects de la réforme de la TH avec l'ajout notamment dans le bilan de la réforme des rôles supplémentaires de Taxe d'habitations sur les Résidences Principales et de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâtie perçus jusqu'au 15 novembre 2021. Ce rajout vient impacter le calcul du coefficient correcteur.

Pour la commune, il passe de 0,761351 à 0,761443.

Les relations entre commune et EPCI.

- Précision sur les conditions de diminution des attributions de compensation en cas de pertes de fiscalité économique : l'ajustement pourra être appliqué à l'ensemble des communes ou bien à celle dont provient la baisse dans un plafond égal à 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement.
- Le partage de la taxe d'aménagement, jusqu'ici facultatif lorsque celle-ci était perçue par les communes devient obligatoire. Cela de la même manière que le régime de la taxe intercommunale dont une fraction est reversée aux communes au regard de la charge des équipements relevant de leurs compétences.
- **Prise en charge par l'État du coût des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les logements sociaux.** Les logements concernés sont ceux dont l'agrément sera attribué en 2021 et 2026.
- Responsabilité de l'ordonnateur et du comptable public.

Le comptable public est aujourd'hui soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire devant la Cour des Comptes et les Chambres régionales et territoriales.

L'ordonnateur est quant à lui responsable devant la Cour de discipline budgétaire et financière.

La Loi de finances 2022 prévoit d'habiliter le gouvernement à prendre de nouvelles dispositions permettant de mettre en place un nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics englobant l'ensemble des acteurs de la chaîne financière.

Les finances communales

–

Année 2021

1.

L'exécution de l'année 2021

Les éléments présentés ci-après sont tirés d'une projection du compte administratif prévisionnel de la commune et doivent être considérés en tant que tels.

Ce compte administratif prévisionnel 2021 reprend l'exécution des dépenses et des recettes de la commune intégrant une reprise partielle de l'activité sur le territoire et des services suite à la crise sanitaire que nous traversons encore.

Ainsi certaines dépenses de fonctionnement notamment celles concernant le secteur des animations ont été réduites du fait des différentes mesures restrictives mis en œuvre en 2021.

Les dépenses d'investissement reflètent une reprise prudente du rythme d'investissement de la commune conformément aux orientations du Plan Pluriannuel d'Investissement présentées en 2021.

L'année 2021 avait pour objectif de poursuivre le rétablissement des finances de la commune dans un contexte sanitaire et économique incertain.

Au terme de l'année 2021, la balance générale du compte administratif devrait faire apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 1 189 912,98 €
- Un excédent de la section d'investissement de 1 771 528,80 €

Avec la prise en compte des excédents cumulés des années précédentes, le résultat de clôture 2021 serait de 2 756 433,38 €.

Avec la prise en compte des restes à réaliser (dépenses et recettes engagées mais non soldées au 31 décembre), le résultat cumulé serait de 3 099 425,87 €.

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS 2021
RÉALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 946 886,00 €	11 136 798,98 €	1 189 912,98 €
	SECTION INVESTISSEMENT	2 046 752,87 €	3 818 281,67 €	1 771 528,80 €
REPORT 2020	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		878 791,76 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)	1 083 800,16 €		
RÉSULTATS 2021 AVEC REPORTS	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		2 068 704,74 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)		687 728,64 €	
RESTES À RÉALISER EN 2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT	397 490,17 €	740 482,66 €	
	TOTAL RESTES À RÉALISER 2022	397 490,17	740 482,66 €	
				SOLDE EXÉCUTION
RÉSULTATS CUMULÉS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 946 886,00 €	12 015 590,74 €	2 068 704,74 €
	SECTION INVESTISSEMENT	3 528 043,20 €	4 558 764,33 €	1 030 721,13 €
	TOTAL CUMULÉ	13 474 929,20 €	16 574 355,07 €	3 099 425,87 €

2.

Les produits de fonctionnement

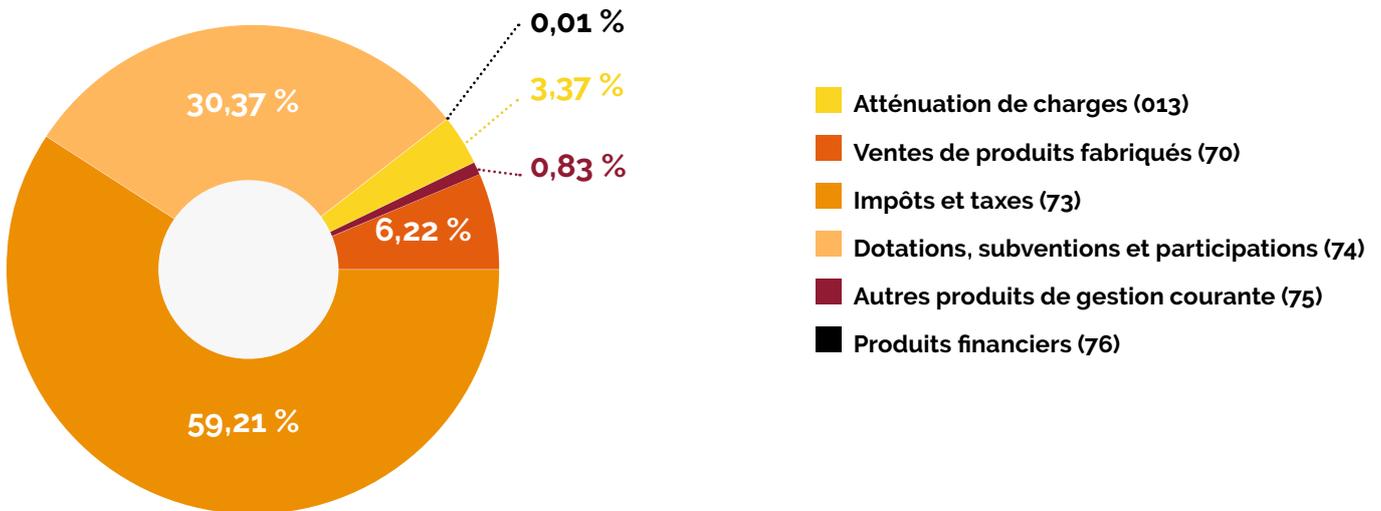
Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 11 097 891,36 € soit une hausse de 8,28 % par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique en partie par la reprise des activités non impactées par des mesures de confinement strict. Mais également par la dynamique démographique du territoire qui vient impacter les recettes fiscales de la commune (fiscalité locale, droits de mutations, ...) mais aussi par la vente d'un terrain propriété de la commune réalisée en 2021.

CHAP.	LIBELLÉ	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	BUDGET PRINCIPAL + DÉCISION MODIFICATIVE 2021	COMPTE ADMINISTRATIF PRÉVISIONNEL 2021
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	155 169,62 €	155 000 €	91 978,01 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS	622 588,47 €	635 800,00 €	690 099,22 €
73	IMPÔTS ET TAXES	6 640 365,14 €	6 241 292,00 €	6 570 978,16 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 750 889,07 €	3 260 669,00 €	3 369 965,57 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 435,09 €	100,00 €	821,41 €
76	PRODUITS FINANCIERS			4,50 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 614,79 €	670 200,00 €	374 044,49 €
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		10 249 062,18 €	10 963 061,00 €	11 097 891,36 €

Le chapitre 013 qui correspond aux versements des indemnités journalières par la sécurité sociale ou notre organisme d'assurance du personnel, affiche une baisse de 40,72 % (soit - 63 191,61 €).

Deux facteurs expliquent cette baisse. D'une part, la baisse des absences des agents et d'autre part, la renégociation de notre contrat d'assurance du personnel moins avantageux pour la commune mais aussi moins coûteux.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



Le chapitre 70 intègre les ventes des produits des services. L'exécution de l'année 2021 voit une reprise plus rapide que prévu notamment en ce qui concerne les prestations de restauration scolaire qui n'ont été que peu impactées par des fermetures strictes de service.

Ce chapitre intègre également la refacturation des frais de gestion (personnel) du service d'assainissement (45 816 €) ainsi que la refacturation à la Communauté de communes des frais de mises à disposition du personnel et de locaux (87 176 €).

RECETTES	2020	2021	VARIATION
REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	23 526 €	40 903 €	73.86 %
CULTURE	6 874 €	7 172 €	4.34 %
ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS	5 256 €	76 €	-98.55 %
PISCINE	9 216 €	4 892 €	-46.92 %
PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES	41 209 €	35 319 €	-14.29 %
RESTAURATION SCOLAIRE	371 010 €	448 778 €	20.96 %
LOCATION DE SALLE	4 315 €	2 510 €	-41.83 %
CONCESSIONS CIMETIÈRES	15 574 €	7 550 €	-51.52 %
TOTAL	476 980 €	547 200 €	14.72 %

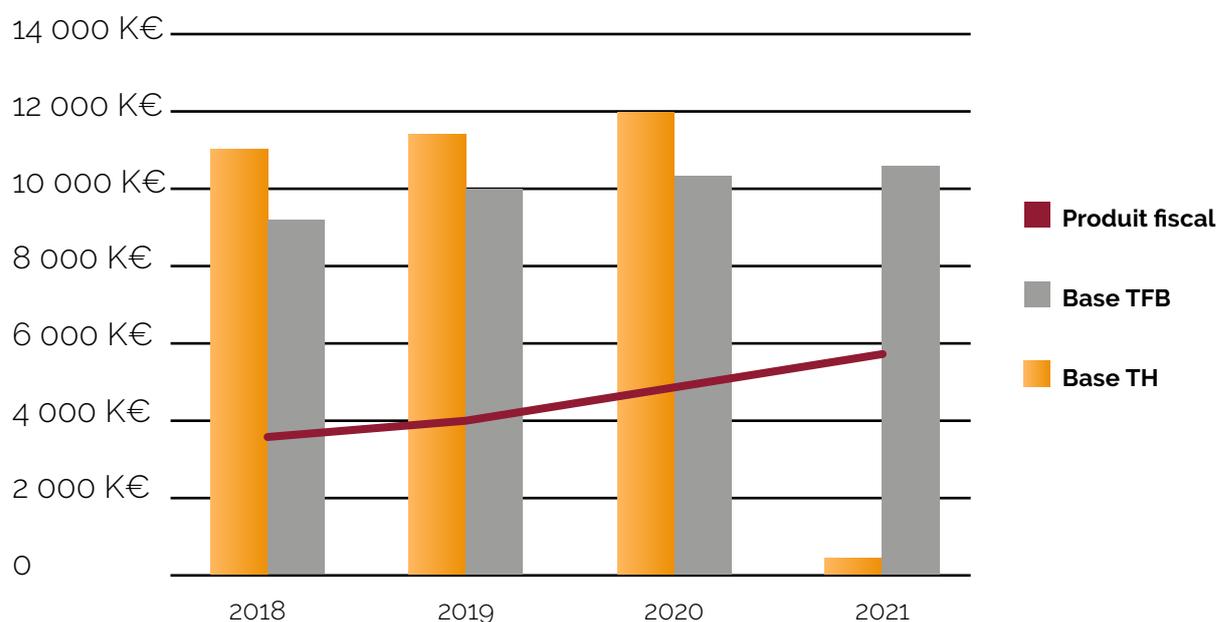
Le chapitre 73 regroupe les recettes liées à la fiscalité locale. L'année 2021 voit la mise en œuvre de la réforme sur la fiscalité avec la disparition de la taxe d'habitation. Il bénéficie en 2021 du dynamisme démographique du territoire qui se répercute sur les recettes fiscales mais également sur les recettes liées aux droits de mutations qui atteignent un niveau élevé en 2021. Pour rappel les bases locatives ont également bénéficié d'une réactualisation de + 0,2 % dans le cadre de la loi de finances 2021.

Le produit issu de la fiscalité locale suite à la réforme de la taxe d'habitation représente 4 332 018 €, hors compensation de perte de Taxe foncière sur les locaux professionnels (504 061 €, comptabilisé au chapitre 74).

En prenant en compte cette compensation, le produit fiscal augmente de 4,57 % par rapport à 2020 ce qui représente 210 000 € de recettes supplémentaires.

	TAXE HABITATION		TAXE FONCIER BÂTI		TAXE FONCIER NON BÂTI		TOTAL		ÉVOLUTION 2020/2021
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
BASES VALEURS LOCATIVES	11 586 927 €	432 459 €	9 996 420 €	9 284 648 €	84 006 €	81 324 €			
ÉVOLUTION		- 96,27 %		- 7,12 %		3,19 %			
TAUX 2021	11,76 %	11,76 %	31,62 %	61,53 %	120,74 %	120,74 %			
PRODUITS	1 362 623 €	50 857 €	3 160 868 €	5 712 844 €	101 429 €	98 191 €	4 624 919 €	5 861 892 €	26,75 %
EFFECT COEFF. CORRECREUR				1 529 874 €					
PRODUITS	1 362 623 €	50 857 €	3 160 868 €	4 182 970 €	101 429 €	98 191 €	4 624 919 €	4 332 018 €	- 6,33 %
ÉVOLUTION		-96,27%		32,34%		- 3,19 %			

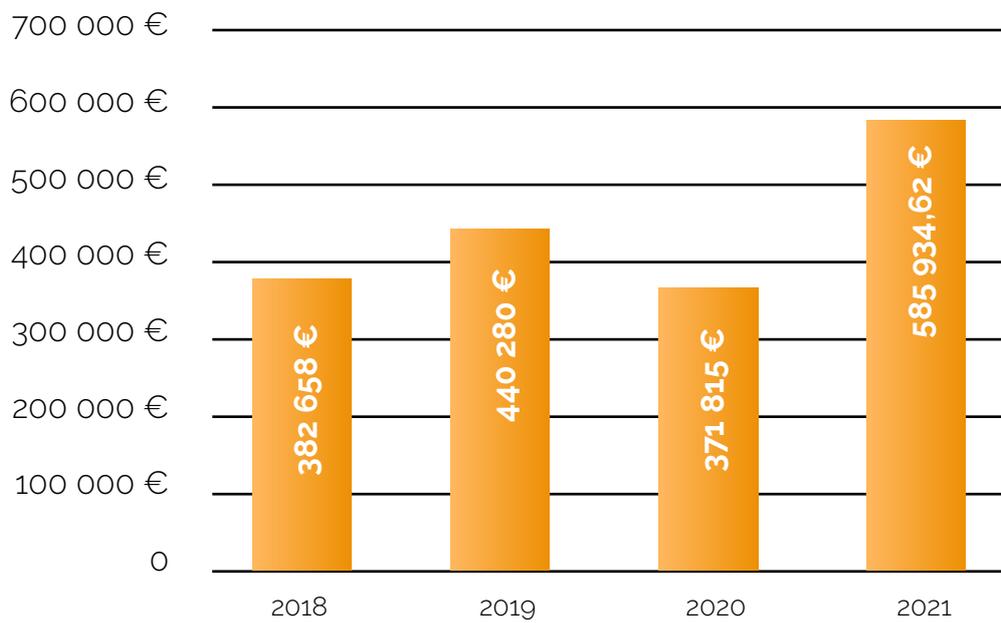
Évolution du produit fiscal depuis 2018



Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2021 s'élève à 149 809 € en hausse de 7 809 €.

Les droits de mutations, recettes volatiles, n'ont pas subi d'effets négatifs liés à la crise sanitaire et s'élèvent à 585 934 €.

Évolution du produit des droits de mutation depuis 2018



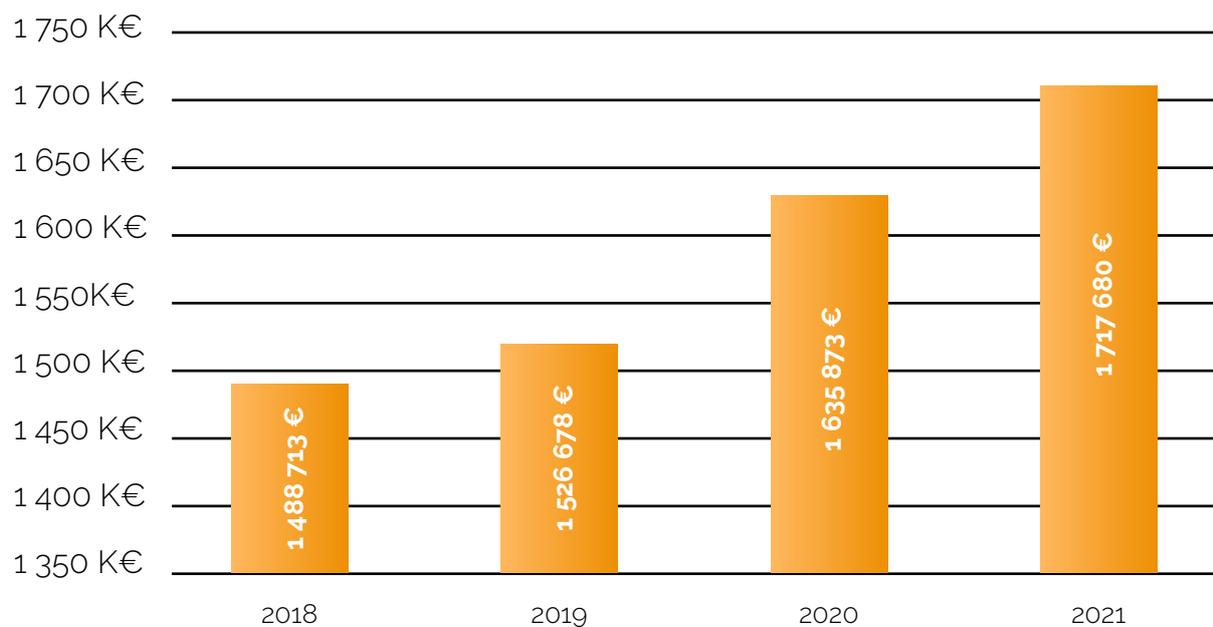
L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes demeure stable à 1 233 698 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité représente 216 373 €.

Le chapitre 74 regroupe les recettes versées par l'État et les autres partenaires territoriaux. Il s'élève à 3 379 377,57 € (+ 22,85 %).

La dotation de fonctionnement globale de fonctionnement est en hausse de 5 % (+ 81 807 €) par rapport à 2020.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement



Le fonds de concours en section de fonctionnement de la part de la Communauté de communes Tarn-Agout représente 398 550 €, somme identique à celle de 2020.

Les participations de la CAF s'élèvent à 517 000 € d'un niveau équivalent à celui de 2020.

Le chapitre 74 intègre la compensation pour perte de taxe foncière sur les propriétés bâties relatives aux locaux professionnels.

La dotation pour la gestion des titres sécurisés est de 12 130 €.

Le chapitre 75 intègre le reliquat du loyer de la trésorerie pour 783 € ainsi qu'une redevance sur l'énergie hydraulique.

Le chapitre 76 retrace la perception de 4,50 € de produits d'immobilisations financières.

Le chapitre 77 répertorie les produits exceptionnels perçus par la commune. Ils s'élèvent pour 2021 à 373 754 € correspondant notamment à la vente d'un terrain pour 350 000 € et la perception de remboursements d'assurances suite aux sinistres survenus et déclarés sur les biens communaux (22 000 €).

3.

Les charges de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement intégrant les intérêts de la dette atteignent 8 867 244,86 € en 2021 en diminution de 1,75 % par rapport à 2020.

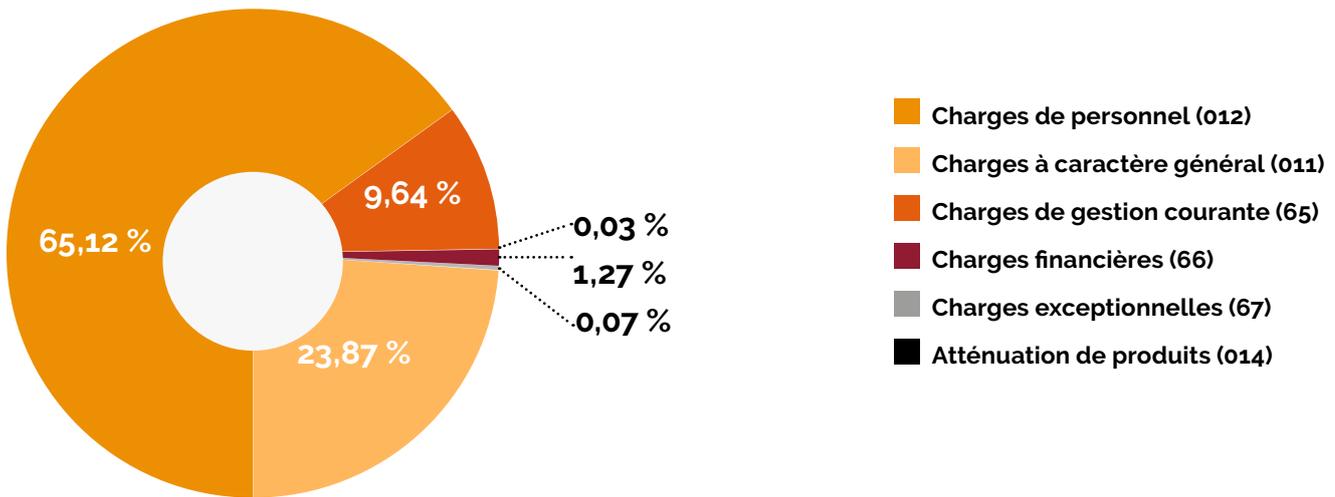
Cette baisse s'explique par la diminution naturelle du montant de remboursement des intérêts de la dette ainsi que par la mise en application d'une gestion mesurée des dépenses des services.

Il est à noter également que la reprise tardive du fonctionnement normal de certains services ou la non réalisation de sorties ou de classes découvertes à cause de la crise sanitaire à contribuer à la maîtrise des dépenses.

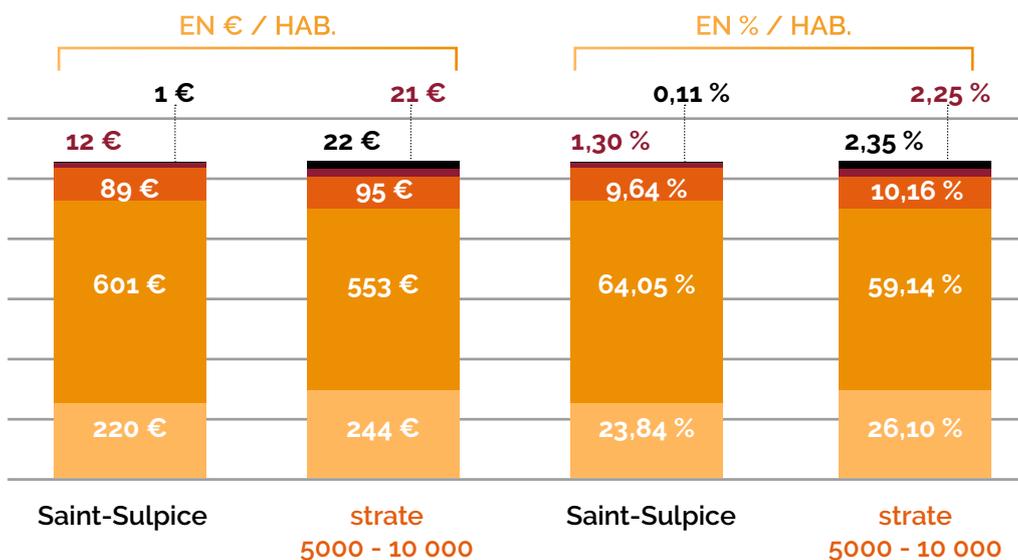
Les mouvements de personnel réalisés en 2021 et les délais de recrutement des agents nécessaires pour pallier les différents départs ont également participé à la maîtrise des charges de personnel.

CHAP.	LIBELLÉ	CA 2020	BP + DM 2021	CA PRÉV. 2021	VARIAT* 2020/2021
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 105 735,40 €	2 236 941,65 €	2 116 907,59 €	0,53 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 780 779,65 €	6 000 000 €	5 774 663,58 €	- 0,11 %
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	7 039 €	10 000 €	2 501 €	- 64,47 %
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	952 232,19 €	970 750 €	854 731,94 €	- 10,24 %
66	CHARGES FINANCIÈRES	141 885,39 €	113 500 €	112 524,18 €	- 20,69 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 433,81 €	40 000 €	5 916,57 €	- 84,19 %
TOTAL CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		9 025 105,44 €	9 371 191,65 €	8 867 244,86 €	-1,75 %

Répartition des charges réelles de fonctionnement 2021



Ventilation des dépenses de fonctionnement en Euros / habitant et en % / habitant

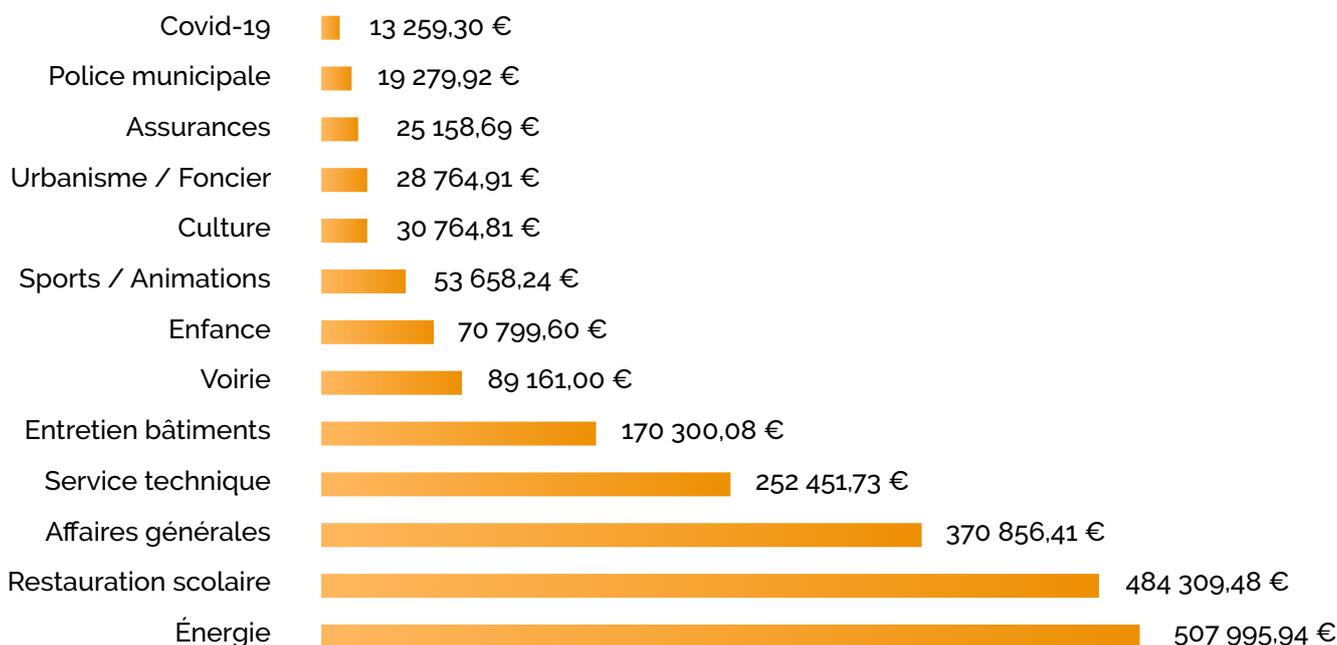


Le chapitre 011, charges à caractère général regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services. Il affiche une progression de 0,53% par rapport à 2020.

Les dépenses sont donc stabilisées, malgré un retour proche de la normale du fonctionnement des services se répercutant principalement sur les frais de restauration scolaire et d'énergie.

Les dépenses liées aux services techniques sont en hausse en liaison avec la remise en état progressive du patrimoine de la collectivité avec à titre d'exemple des dépenses importantes concernant les différents systèmes de chauffages (42 000 €) afin d'en permettre un fonctionnement et une régulation convenable.

Répartition des charges à caractère général par domaine



La tempête subie en juin 2021 a, elle aussi, impacté fortement les dépenses du service espaces verts avec une estimation du coût de remise en état et déblayage des espaces verts et voiries de la commune d'environ 30 000 €

Enfin, la crise sanitaire impacte directement les consommations de produits d'entretiens, de nettoyages et d'équipements de protections et de désinfection qui ont représentés en 2021 une enveloppe de près de 55 000 €.

Les animations certes peu nombreuses mais appréciées au regard du succès du marché de Noël représentent un coût pour la collectivité de 45 000 € en 2021.

Le chapitre 012, charges de personnel affiche une stabilité par rapport à 2020, 5 774 000 €. Cela s'explique entre autres par :

- Les départs de titulaires et les difficultés de remplacement rencontrées.
- Les mouvements d'effectifs non titulaires sur le service enfance au regard de l'évolution des effectifs scolaires.

Le chapitre 014 regroupe un reversement de dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants d'un montant de 2 501 € perçu à tort.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est en baisse par rapport à 2020 (- 10, 24 %) 854 731 €. Cette baisse s'explique par :

- la prise en compte de reprise progressive des activités des associations dans l'attribution des subventions de fonctionnement et de la diminution de la subvention allouée à la MJC dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens (- 15 000 €).
- La non réalisation des classes découvertes.
- La non réception de l'appel à cotisation semestriel de la part du SDET (19 000 €).

Les dépenses du chapitre 65 se résument comme suit :

- Indemnité des élus : 107 300 €
- Créances admises en non-valeur ou éteintes : 2 500 €
- Participations organismes extérieurs :
 - 140 700 €
 - OGEC : 66 175 €
 - FEDERTEP : 55 000 €
 - SDET : 19 000 €
- Participation CCAS : 183 500 €
- Subvention équilibre Transport urbain : 168 810 €
- Participation Conservatoire de musique : 5 535 €
- Subvention aux associations : 246 350 €

Le chapitre 66, charges financières présente le remboursement des intérêts des annuités des emprunts de la commune. Pour l'année 2021, l'annuité s'élève à 112 524,18 €.

Le chapitre 67 intègre des charges exceptionnelles supportées par la commune, comme des prises en charges de remboursement de sinistres. Le montant de ce chapitre pour 2021 est de 5 916,57 €.

4.

Les dépenses d'investissement

L'année 2021 représente la première année de mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement selon le rythme prospectif présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

Les principales réalisations de l'année 2021 ont concerné :

- L'acquisition d'une balayeuse de voirie
- Le début des études concernant les travaux de réfection de voiries rue du Capitaine Beaumont et de renforcement du réseau DECI et réfection de voirie route de Lavour.
- La mise aux normes électriques des différents ERP de la commune.
- La poursuite de déploiement d'outils de gestion énergétique et de mesures de CO² dans les bâtiments publics.
- La démolition de la maison de la rue du 8 mai 1945.
- La réhabilitation de la retenue d'eau du complexe sportif de Moletrincade et son raccordement en eaux brutes à la ZAC des Portes du Tarn.
- L'aménagement et la sécurisation du hangar pour les boulistes au complexe sportif de Moletrincade.
- La finalisation des études d'usage et de structures concernant le Polyespace.
- La réalisation de la deuxième tranche de rénovation du système de chauffage de l'école Marcel Pagnol.
- La rénovation du système de chauffage de l'école Louisa Paulin.
- La reprise de l'ensemble du câblage informatique des écoles et des locaux périscolaires.
- Différents travaux de réseaux électriques.
- Le démarrage des études relatives à l'OAP La Bouriasse.
- Le renouvellement d'outillage technique, d'équipements sportifs, pédagogiques, de mobilier, ...

La commune a également poursuivi son plan pluriannuel d'investissement dans le numérique et la modernisation du service public et des écoles, à travers l'acquisition de matériel (poste informatique, tableau blanc interactif, logiciel métiers, ...).

Ainsi, la commune a réalisé 1 265 000 € de dépenses d'équipement en 2021. 397 500 € ont été engagés en plus de ce montant mais n'ont pu être finalisés sur l'exercice comptable et apparaîtront en restes à réaliser pour l'année 2022.

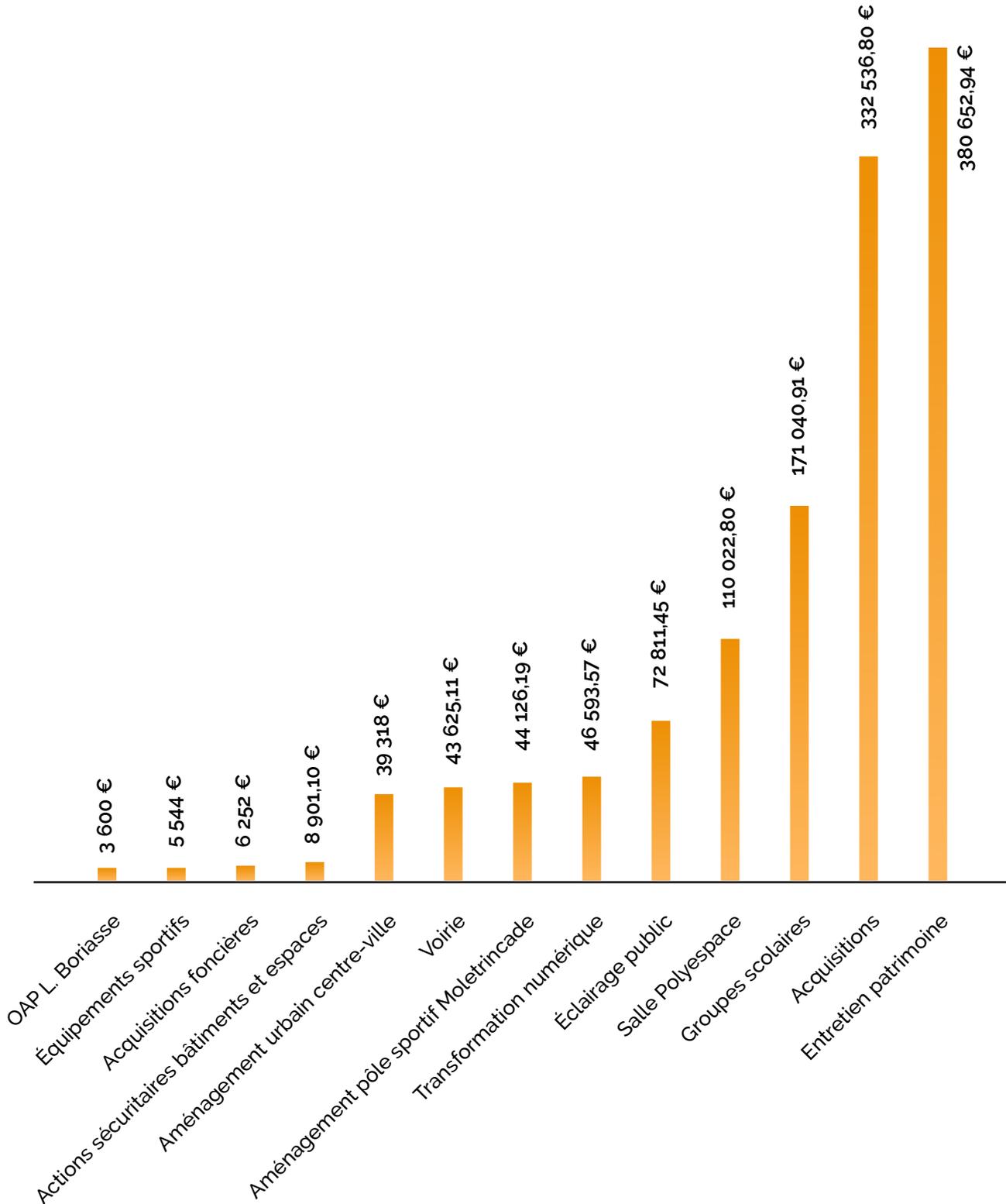
Le remboursement du capital de la dette a représenté un remboursement de 672 000 € en 2021.

La commune a également procédé au remboursement de 45 000 € au titre du Projet urbain partenarial suite à la résiliation de la convention avec Nexity concernant le lotissement « Les verts jardins ».

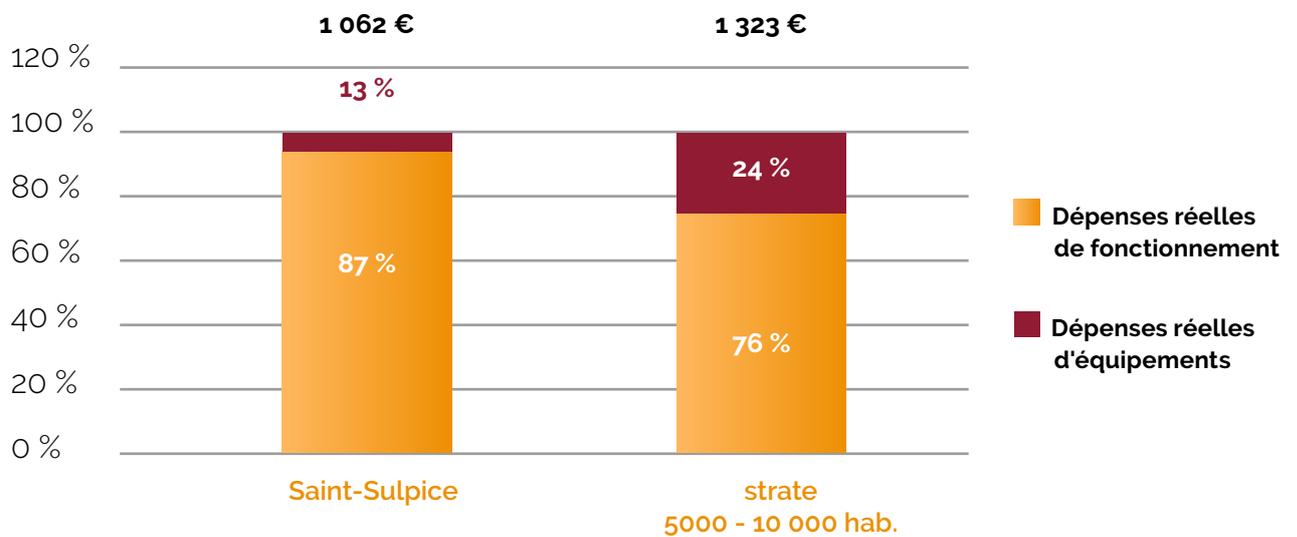
Les dépenses d'investissement

CHAP.	LIBELLÉ	BP + DM 2021	CA 2021	RAR 2022	% RÉALISAT*
001	SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	1 083 800,16 €			
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	45 000 €	45 000		100%
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	679 000 €	672 518,74 €		99,05 %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	213 014,76 €	81 655,40 €	84 732,98 €	38,33 %
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 593 383,23 €	1 082 858,11 €	253 747,19 €	67,987 %
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 159 356,42 €	100 658 €	59 010 €	8,68 %
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	16 500 €			
27	AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	300 000 €	25 155		
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	200 000 €			
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000 €	38 907,62 €		35,37 %
TOTAL GÉNÉRAL		4 316 254,41 €	2 046 752,87 €	397 490,17 €	47,42 %

Montant des investissements par opération



**Dépenses totales hors dette du budget principal
en % / hab. et en €uros / hab.**



Hors dette, les dépenses d'équipements ont représenté en 2021 13 % des dépenses totales du budget principal soit une proportion en dessous de la répartition constatée en 2020 sur les communes de mêmes strates.

Cela s'explique notamment par le retard pris dans la réalisation des études des opérations rue du capitaine Beaumont et route de Lavaur, décalant la réalisation de ces travaux.

5.

Le financement des investissements

Concernant les recettes d'investissements, la commune a perçu 700 000 € de subventions, 540 000 € de FCTVA.

Aucun emprunt supplémentaire n'a été mobilisé. **Ce sont donc les fonds propres de la commune qui financent pour une grande partie les investissements.**

La taxe d'aménagement a participé dans des proportions plus importantes que prévu en apportant 400 000 € de recettes.

La dotation aux amortissements en provenance de la section de fonctionnement s'élève à 730 000 €.

Les subventions notifiées mais non perçues à la fin de l'exercice 2021 s'élèvent à un montant de 740 482,66 € qui se répercuteront en restes à réaliser sur les recettes d'investissement de l'exercice 2022.

Recettes d'investissement

CHAP.	LIBELLÉ	BP + DM 2021	CA PRÉV. 2021	RAR 2022	% RÉALISAT*
001	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
10	DOTATIONS, FONDS, RÉSERVES	1 663 800,16 €	2 031 551,34 €		122,10 %
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	1 603 231,66 €	707 089,19 €	740 482,66 €	44,10 %
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATION	- 325 150 €			
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 089 159,80 €	1 079 641,14 €		99,13 %
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES				
TOTAL GÉNÉRAL		5 400 054,57 €	3 818 281,67 €	740 482,66 €	70,71 %

Le financement des investissements

LIBELLÉ DES CHAPITRES	2021	
	€	%
DÉFICIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	1 083 800,16 €	34,25 %
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS	1 268 000 €	40,07 %
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT	812 632,02 €	25,68 %
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	3 164 432,18 €	100 %
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020	1 083 800,16 €	39,58 %
FCTVA	541 826,30 €	19,79 %
TAXE D'AMÉNAGEMENT	405 637,58 €	14,81 %
SUBVENTIONS	707 089,49 €	25,82 %
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 738 353,53 €	100 %

Analyse financière des budgets de la commune — 2018-2021

L'analyse financière permet de mesurer l'équilibre financier d'une collectivité.

Cet équilibre est atteint lorsque la collectivité dégage aux termes des opérations de fonctionnement un montant suffisant pour couvrir l'annuité de la dette (parts capital et intérêts).

Le solde obtenu ou épargne nette est alors utilisé pour autofinancer les nouvelles dépenses d'équipements programmées.

L'épargne nette se calcule déduction faite de la couverture des travaux en régie.

À défaut d'épargne nette positive, le financement du déficit pourra être assuré par les recettes propres d'investissement composées du FCTVA, des produits de cessions, avec une limite d'utilisation de 50 %.

Au-delà, la situation financière de la collectivité pourrait être menacée.

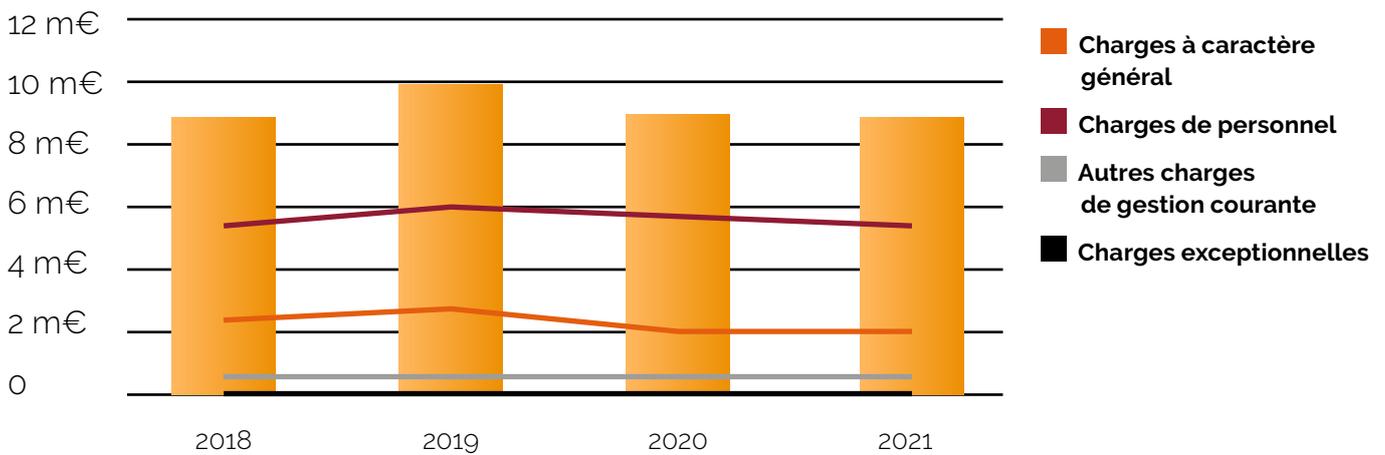
1.

Les charges de fonctionnement

Évolution rétrospective des charges réelles de fonctionnement

LIBELLÉ DES CHAPITRES	2018	2019	2020	2021
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 383 653,69 €	2 655 868,46 €	2 105 614 €	2 116 907,59 €
CHARGES DE PERSONNEL	5 446 831,65 €	6 111 005,30 €	5 780 779,95 €	5 774 527,72 €
ATTÉNUATION DE PRODUITS	0,00 €	0,00 €	7 039 €	2 501 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	787 427 €	929 223,88 €	952 232,19 €	854 731,94 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 369,26 €	37 156,08 €	37 433,81 \$	5 916,57 €
CHARGES FINANCIÈRES intérêts de la dette	156 489,61 €	143 548,27 €	141 885,39 €	111 367,74 €
TOTAL CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 807 771,21 €	9 876 801,99 €	9 024 984,34 €	8 865 952,56 €

Évolution rétrospective des charges réelles de fonctionnement



Après une forte augmentation constante en 2018 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué nettement en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire et des mesures d'améliorations instaurées depuis 2018. L'année 2021 se situe dans la continuité de cette gestion avec une volonté de stabilisation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

2.

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en très légère hausse par rapport à 2020 de (+ 0,53 %) reflétant une maîtrise dans la gestion des budgets des services accompagnées d'une prudence en sortie présumée de crise sanitaire.

Sur la période, elles sont en diminution en 2021 de - 11,20 % par rapport à 2018 et - 20,30 % par rapport au pic de 2019.

Évolution des charges à caractère général depuis 2018



3.

Les charges de personnel

65,12 % des dépenses réelles de fonctionnement sont des charges de personnel, représentant une stabilité de la masse salariale entre 2020 et 2021, après une importante baisse entre 2019 et 2020.

L'augmentation structurelle de la masse salariale (évolution de carrières, reclassement, revalorisation des échelles indiciaires, évolution des taux de cotisation...) a été amortie par deux facteurs pour l'année 2021 :

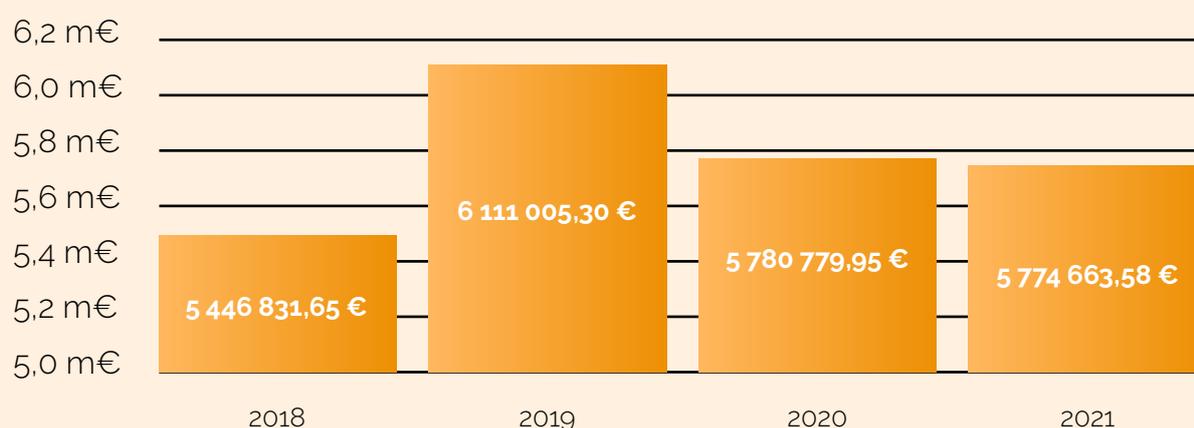
- Le solde de mouvement d'effectif négatif pour l'année 2021 (167 agents sur poste pérenne ou renfort au

31/12/2021 contre 178 au 31/12/2020 soit -6,18 %);

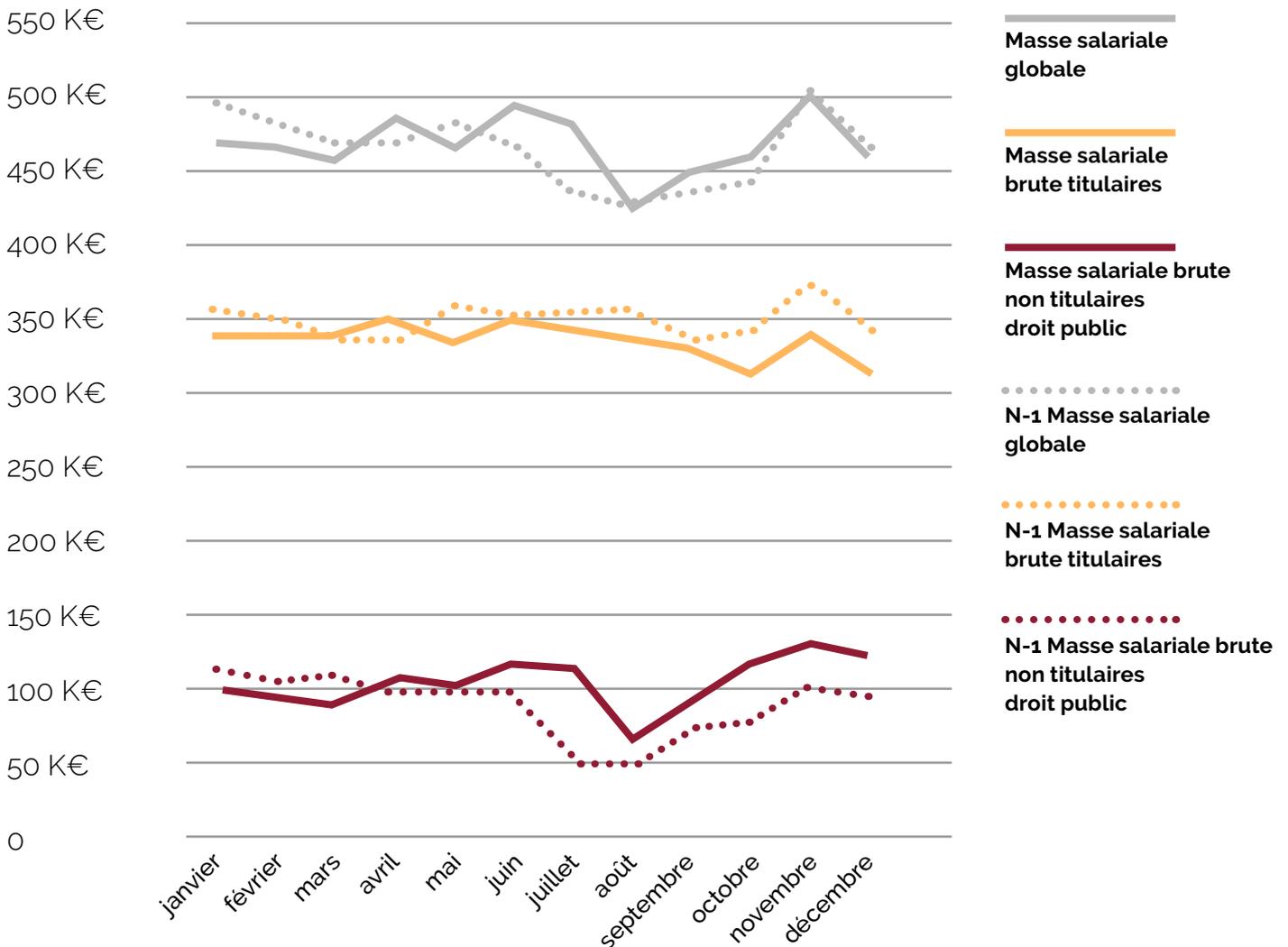
- Le ratio GVT (glissement vieillesse technicité) tend à se résorber du fait de l'âge moyen des effectifs (48 ans) et du nombre de départs en retraite non remplacés ou remplacés par des agents en début de carrière.

À noter, que plusieurs postes sont restés vacants, faute de candidats disponibles, et devraient être pourvus en 2022. Les effectifs du secteur périscolaire ont été maintenus à iso à 2020 de manière à gérer le non brassage des élèves.

Évolution des charges de personnel depuis 2018



Évolution des masses salariales en 2021



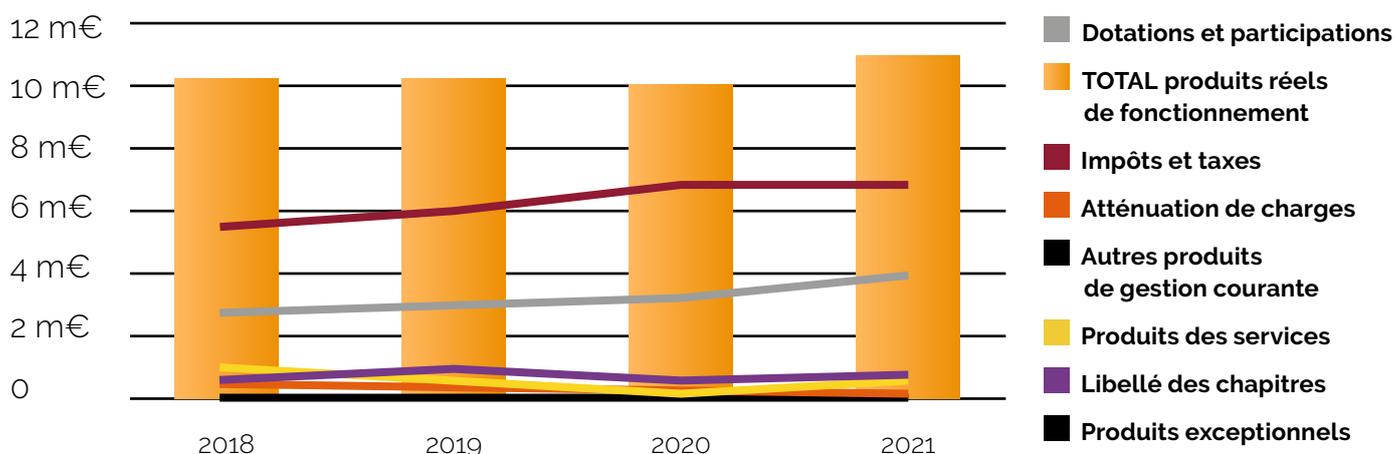
4.

Les produits de fonctionnement

Évolution rétrospective des produits réels de fonctionnement

LIBELLÉ DES CHAPITRES	2018	2019	2020	2021
ATTÉNUATION DE CHARGES	180 311,97 €	164 838,29 €	155 169,62 €	91 978,01 €
PRODUITS DES SERVICES	1 016 275,56 €	1 046 185,05 €	622 588,47 €	690 099,22 €
IMPÔTS ET TAXES	5 617 091,68 €	5 847 254,53 €	6 640 365,14 €	6 570 978,16 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 595 006,46 €	2 654 971,84 €	2 750 889,07 €	3 369 965,57 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 403,47 €	7 112,11 €	9 435,09 €	821,41 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	861 555,54 €	579 737,82 €	70 614,79 €	374 044,49 €
REPRISE SUR PROVISIONS		211 499,31 €		
TOTAL PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	10 279 644,68 €	10 300 099,64 €	10 249 061,48 €	11 097 886,86 €

Évolution rétrospective des produits réels de fonctionnement



Les produits réels de fonctionnement affichent une stabilité relative sur la période malgré la crise sanitaire survenue en 2020 dont les effets ont été en partie compensés par l'activation du levier fiscal.

La progression constatée en 2021 s'explique par le dynamisme démographique de la commune apportant des recettes complémentaires tant sur la fiscalité directe que sur celles provenant des droits de mutations ou de la dotation globale de fonctionnement.

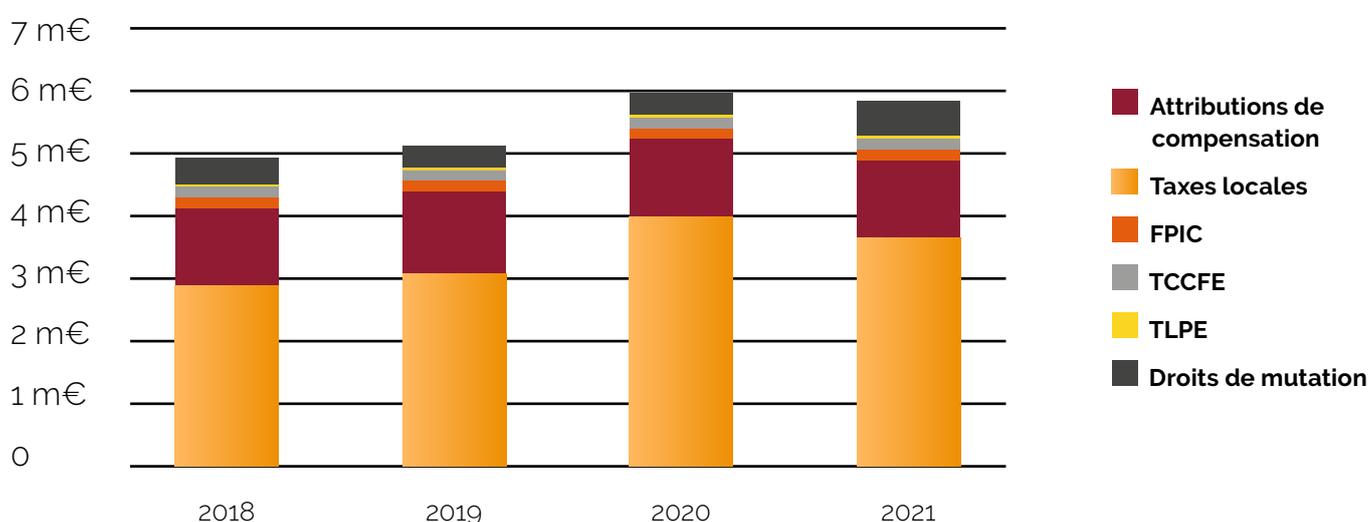
Les produits issus de la restauration scolaire sont également en hausse par rapport à 2020 du fait du fonctionnement quasi normal de ce service en 2021.

Il est à noter également la vente d'un terrain pour 350 000 € en 2021 qui vient gonfler ponctuellement le montant des produits exceptionnels de la commune.

Zoom sur le chapitre 73 Impôts et taxes

LIBELLÉ DES CHAPITRES	2018	2019	2020	2021
TAXES LOCALES	3 560 302,00 €	3 772 753,00 €	4 644 183,00 €	4 332 018,00 €
AUTRES IMPÔTS	7 303,00 €		7 403,00 €	20 865,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 274 808,00 €	1 270 445,00 €	1 233 698,00 €	1 233 698,00 €
FPIC	142 819,00 €	104 257,00 €	142 060,00 €	149 809,00 €
DROITS DE PLACE	8 587,50 €	9 163,00 €	5 672,06 €	4 086,50 €
TCCFE	214 365,88 €	210 434,82 €	209 300,00 €	216 373,06 €
TLPE	26 247,68 €	23 842,88 €	26 233,90 €	25 158,98 €
DROITS DE MUTATIONS	438 108,33 €	382 658,62 €	371 815,00 €	598 245,62 €
DÉGRÈVEMENT				2 501,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 672 541,39 €	5 773 554,32 €	6 640 364,96 €	6 562 705,16 €

Évolution rétrospective des recettes de fiscalité



L'année 2021 a vu la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation avec l'attribution d'une compensation concernant la taxe foncière des locaux professionnels venant s'exécuter comptablement sur le chapitre 74, dotations et participations. Ceci explique la baisse constatée des produits issus de la fiscalité locale qui en réalité sont en progression grâce à la croissance démographique de la commune.

Les droits de mutations, volatiles, ont représenté en moyenne une recette de 440 000 € sur la période.

Une forte augmentation est constatée entre 2020 et 2021.

L'attribution de compensation de la CCTA est stable entre 2020 et 2021 du fait d'aucun nouveau transfert de compétences de la commune vers l'intercommunalité.

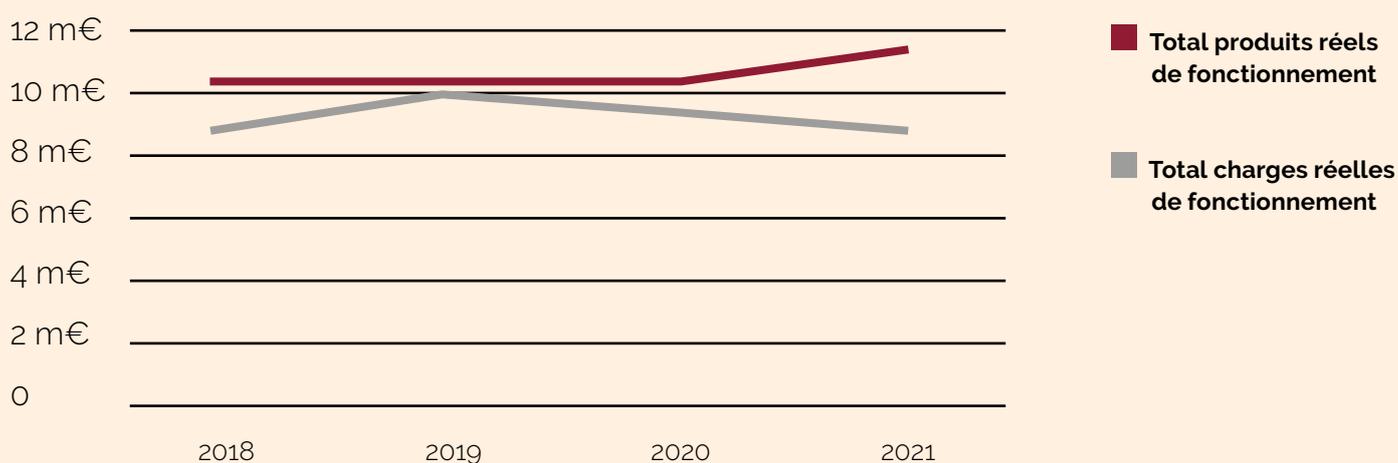
Le fonds de péréquation intercommunal et communal est stable sur la période, tout comme les autres recettes issues des différentes taxes locales complémentaires.

5.

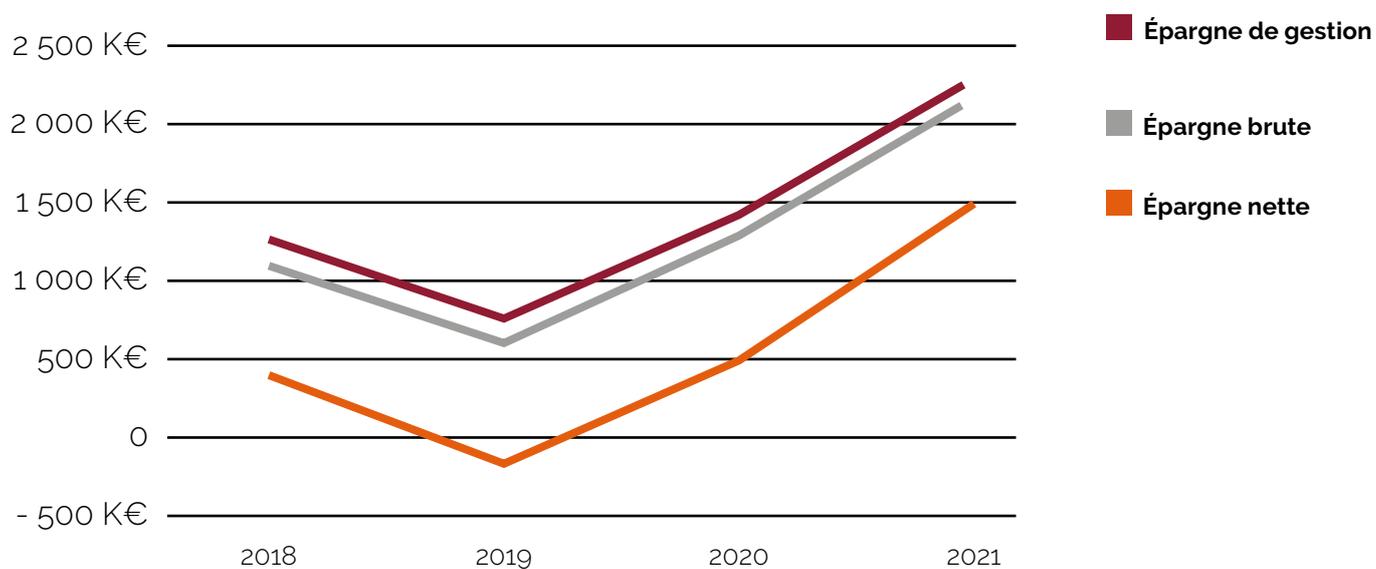
Les soldes de gestion

Après une augmentation importante des charges réelles de fonctionnement entre 2018 et 2019, non compensée par une hausse des produits de fonctionnement, entraînant un phénomène d'effet ciseau sur les finances de la commune, la maîtrise des dépenses de fonctionnement mise en œuvre dès la fin de 2019, l'effet de la crise sanitaire et l'action du levier fiscal, contribuent à inverser la tendance en 2020 et 2021.

Évolution comparative des charges réelles et recettes réelles de fonctionnement

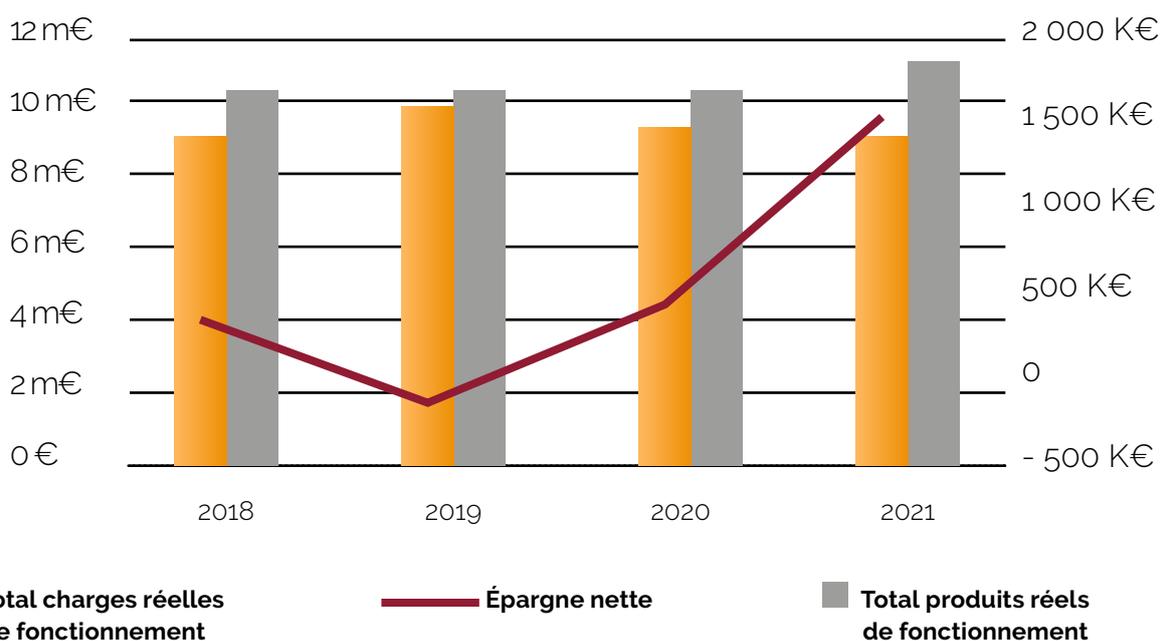


Évolution des soldes de gestion



Suite à une reprise prudente des dépenses en sortie de crise sanitaire et dopée par la croissance démographique du territoire et la vente d'un terrain, l'année 2021 marque une amélioration notable de la situation financière de la commune.

Évolution rétrospective de l'épargne nette



Le plan d'action consistant en la maîtrise des dépenses de fonctionnement et action du levier permet à la commune de redresser la santé financière de la commune dès 2020. Ce redressement se poursuit en 2021 avec une épargne nette dégagée proche de 1 450 000 € qui va permettre de financer les dépenses d'équipements à venir.

6.

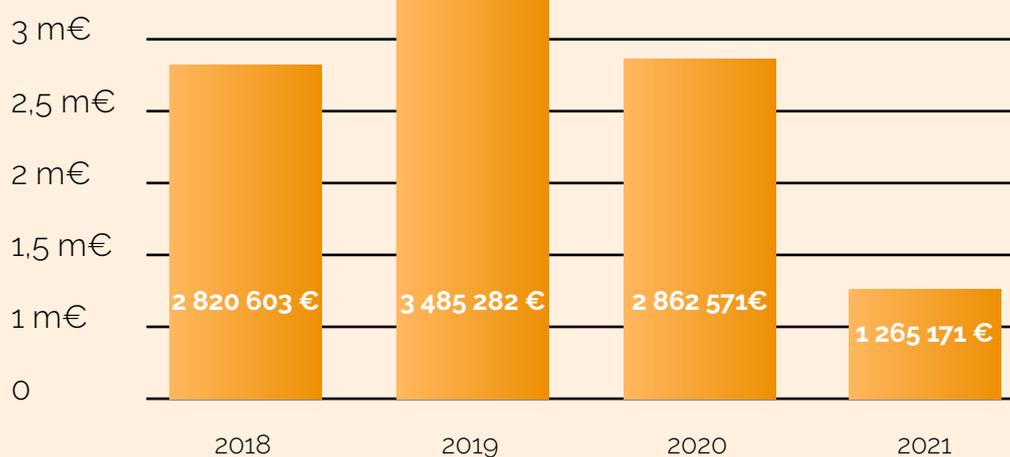
Financement des investissements

Après un effort d'équipement important depuis 2018, l'année 2021 représente une année de pause ou de transition dans la réalisation des investissements.

En effet, il convenait de restructurer la santé financière de la commune et reconstituer sa trésorerie avant d'entamer la réalisation des projets d'équipement envisagés dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement 2020 - 2026.

Néanmoins, ce sont plus de de 10 millions d'€uros d'investissement qui ont été réalisés sur la commune sur les 4 dernières années !

Évolution des dépenses d'équipement



Sur la période 2018-2020, les dépenses d'équipements ont été financées comme suit :

FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021
EPARGNE NETTE	393 225,31 €	-153 183,36 €	465 274,06 €	1 446 760,67 €
EMPRUNTS	2 500 000,00 €	- €	- €	
CESSIONS	504 702,67 €	165 737,00 €	- €	350 150,00 €
DOTATIONS ET FONDS PROPRES (FCTVA ET TAXE AMÉNAGEMENT)	570 787,72 €	471 465,47 €	399 609,52 €	2 031 264,04 €
SUBVENTIONS	1 507 568,38 €	682 188,97 €	580 207,64 €	707 088,89 €
AUTRES	136 062,39 €	- €	- €	- €
VARIATION DE L'EXCÉDENT DE CLÔTURE	2 569 350,54 €	-2 446 516,10 €	-1 496 277,56 €	1 874 120,53 €

Cela représente la répartition suivante :

- 17 % par de l'épargne nette.
- 19 % par l'emprunt.
- 8 % par les cessions.
- 27 % par le FCTVA et la taxe d'aménagement.
- 27 % par les subventions.

La dette

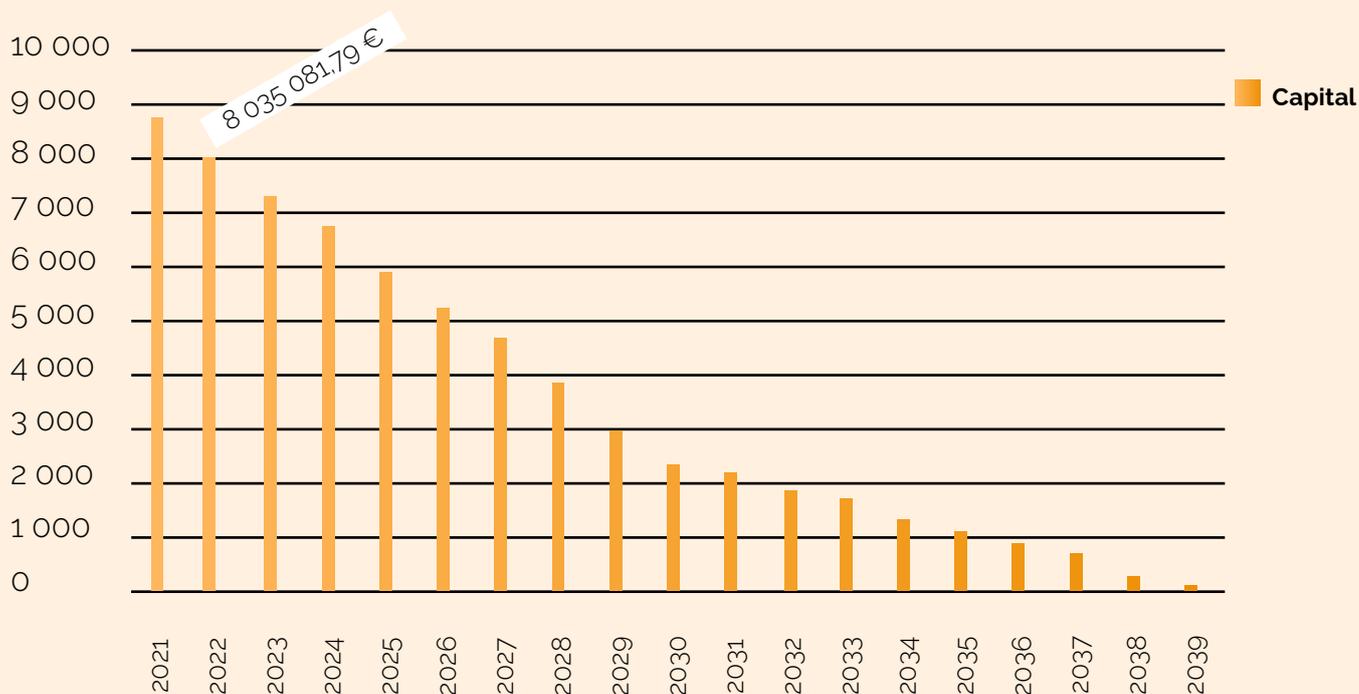
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2021.

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette s'élève à 8 035 000 € représentant un ratio de 850 € par habitant.

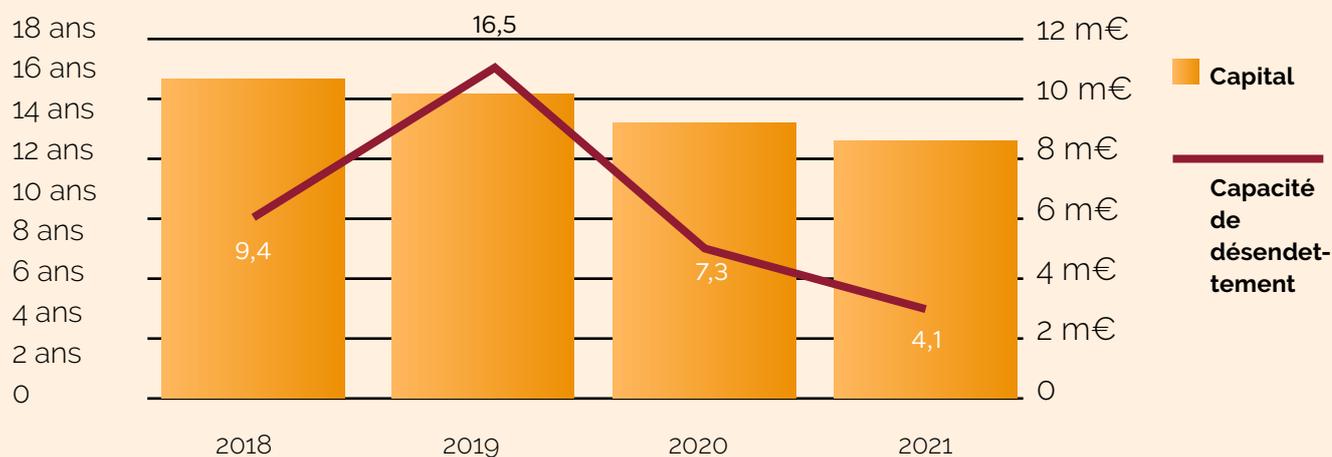
Sans nouvel emprunt, la dette actuelle sera totalement amortie en 2039.

L'amélioration sensible des soldes de gestion en 2021 permet de corriger nettement la capacité de désendettement pour l'amener à 4,1 ans.

Plan d'extinction de la dette



Évolution rétrospective de l'encours de la dette



Prospective financière 2021-2026.

La prospective présentée s'articule autour de la mise en œuvre d'actions correspondantes aux axes de travail et aux valeurs de l'équipe municipale :

- **Axe 1** : Transition écologique et énergétique.
- **Axe 2** : Dynamique et réussite éducative, enfance/jeunesse.
- **Axe 3** : Rayonnement et attractivité du territoire à travers son dynamisme patrimonial, culturel et associatif.
- **Axe 4** : Mobilité, voirie et aménagements durables.
- **Axe 5** : Prévention au service de la confiance et de la sécurité.
- **Axe 6** : Gestion humaine et budgétaire responsables.

1.

Les hypothèses retenues en section de fonctionnement

Les perspectives d'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement se basent sur :

- Les orientations de la Loi de finances 2022.
- Les tendances conjoncturelles nationales et locales actuelles.
- La difficulté de projection des répercussions économiques des mesures de soutien impulsées au niveau national pour palier à la crise sanitaire.

L'hypothèse retenue concernant les recettes de fonctionnement s'articule autour des évolutions suivantes :

- Dynamique de la fiscalité basée sur l'augmentation naturelle des bases et sur la revalorisation issue de l'indice IPCH de novembre 2021 (+ 3,4 %), soit une projection d'évolution de recette fiscale pour

2022 de + 4 %. Augmentation de 2 % pour les années suivantes.

Aucune augmentation des taux de fiscalité n'est envisagée en 2022.

- Stabilité de l'attribution de compensation de la part de la Communauté de communes Tarn Agout.
- Évaluation du montant des droits de mutations à un montant de 350 000 €.
- Anticipation d'une diminution de 50 % du fonds de péréquation intercommunal et communal en 2022 et 2023 puis sortie du dispositif.
- Évolution de + 0,5 % par an de la dotation globale de fonctionnement prenant en compte l'évolution de la population.
- Les autres recettes de fonctionnement sont considérées en hausse de 1 % par an.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles s'articulent autour d'une maîtrise constante des charges à caractère général et des charges de personnel, tout en prenant en compte en 2022, les dépenses incompressibles auxquelles la commune doit faire face :

- Augmentation de 7 % des charges à caractère général en 2022 puis hausse de 1,6 % par an.

- Augmentation des charges de personnel de 3 % en 2022 puis 2 % par an sur la période.
- Augmentation des charges de gestion courantes de 1 % par an sur une base de 950 000 € en 2022.

Sur cette hypothèse présentée, aucun nouvel emprunt n'est pris en compte.

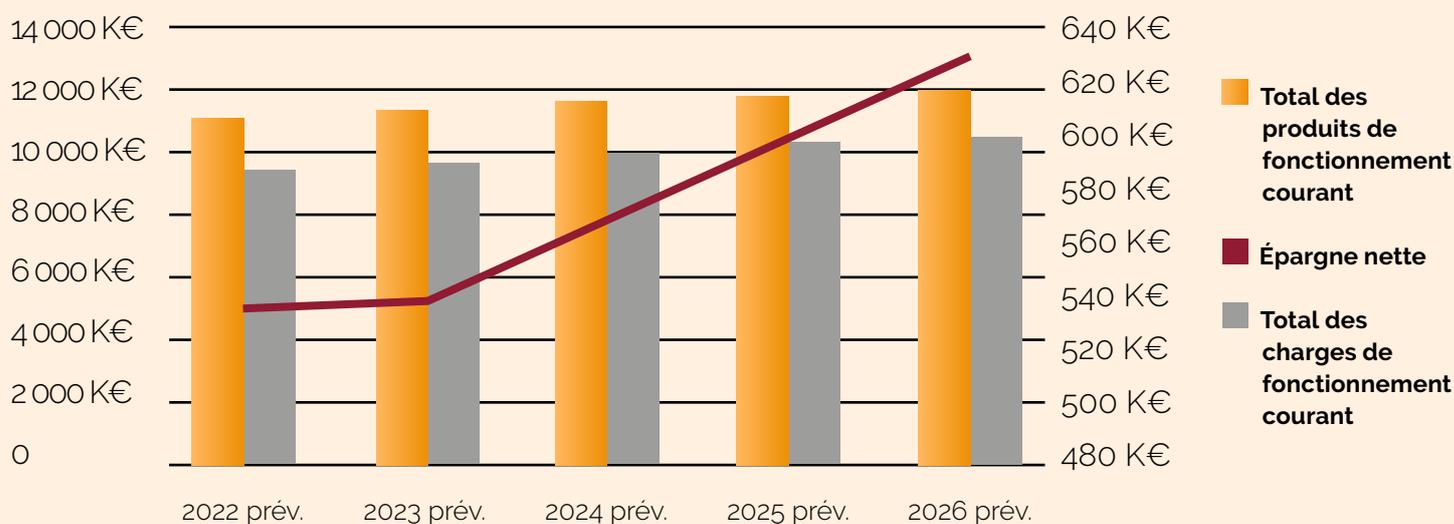
			COÛT ESTIMATIF
HAUSSE DES TARIFS DE L'ÉNERGIE	ÉLECTRICITÉ	+ 35 %	+ 140 000 €
	GAZ	+ 104 %	
RÉFORME CATÉGORIE C			+ 87 000 €
INFLATION		1,60 %	+ 30 000 €
TOTAL			+ 257 000 €

2.

Les répercussions sur les ratios de gestion financière

Sur la base des projections présentées précédemment, l'épargne nette est stabilisée à hauteur de 550 000 € avec une épargne brute dépassant 1 million d'€uros.

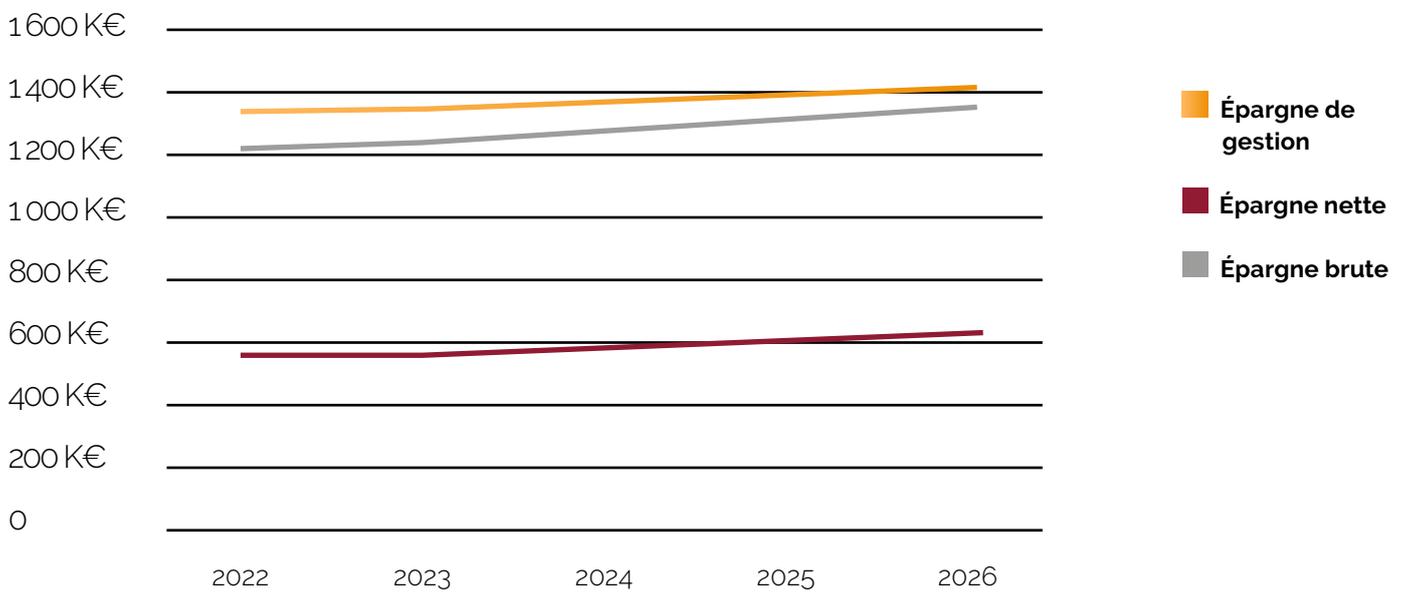
Évolution prospective de l'épargne nette



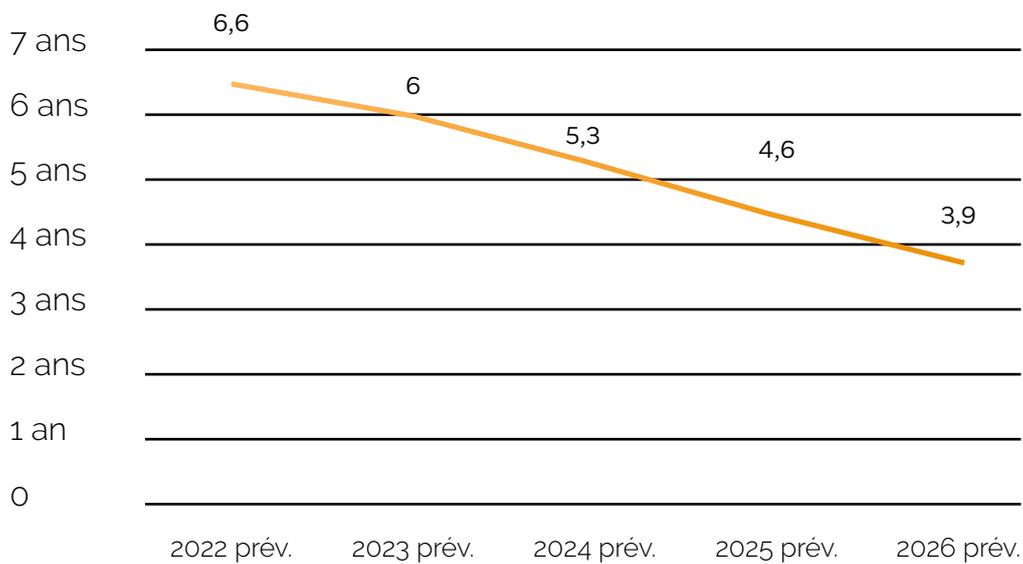
Cette hypothèse basée sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement et sur la dynamique démographique du territoire permet de garantir la santé financière de la commune et d'envisager sereinement la réalisation des projets d'investissement.

La capacité d'autofinancement d'investissement de la commune se voit préservée et permet de mieux faire face aux projets d'entretien et de développement du patrimoine.

Évolution des soldes d'épargne



Capacité de désendettement



La capacité de désendettement remonterait à 6,6 années en 2022, bien en dessous du seuil des 12 années et diminuerait progressivement pour atteindre 3,9 années en 2026, sans nouvel emprunt.

3.

Le rythme d'investissements retenu

La projection d'investissements envisagée prend en compte le projet de modernisation et de développement du territoire combinée tout en préservant la santé financière de la commune.

En termes de recettes, la projection présentée s'articule autour de :

- La stabilisation du fonds de concours attribué par la Communauté de communes Tarn-Agout sur la période.
- La stabilisation du montant perçu par la taxe d'aménagement autour de 300 000 €.
- Un taux de subventionnement évalué prudemment à 23 %.
- Les projections d'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement présentées précédemment.
- L'intégration en 2022 de l'excédent d'investissement envisagé pour 2021 à hauteur de 687 000 €.

	2022	2023	2024	2025	2026
ÉPARGNE NETTE PROJETÉE	539 536 €	540 645 €	567 108 €	593 982 €	621 195 €
FONDS DE CONCOURS CCTA	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €
FCTVA (16,404% de 80% des dépenses n-2)	350 000 €	170 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
TAXE AMÉNAGEMENT	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
SUBVENTION ÉQUIPEMENT (23 %)	460 000 €	890 000 €	575 000 €	460 000 €	345 000 €
RESTES À RÉALISER EN RECETTES	740 000 €				
AMORTISSEMENT	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 796 536 €	2 620 647 €	2 412 108 €	2 323 982 €	2 236 195 €
RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES	397 490 €				
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS RÉALISABLES	3 339 046 €	2 620 647 €	2 412 108 €	2 323 982 €	2 236 195 €

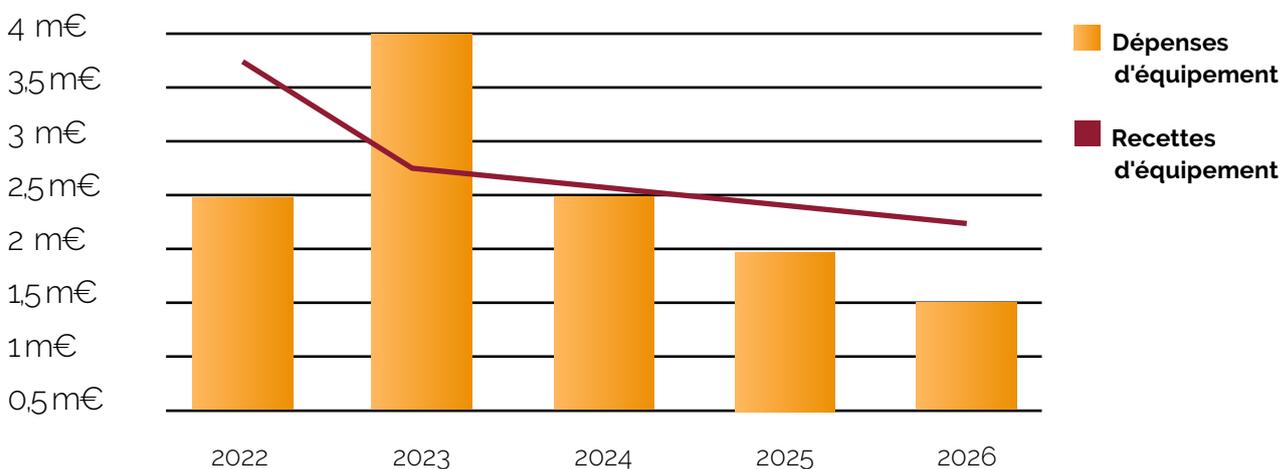
Cette prospective intègre la réalisation des projets majeurs que sont la réhabilitation du Polyespace, la réfection de la rue du Capitaine Beaumont et le renforcement du réseau de défense extérieur contre l'incendie - DECI, avec reprise de la voirie de la route de Lavaur.

Le démarrage effectif de ces opérations est programmé pour 2023. Sans recours à de nouveaux emprunts la commune est en capacité d'autofinancer plus de 12 millions d'€uros d'investissement sur la période.

Hypothèses prospectives

DÉPENSES	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	2 050 000 €	3 900 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	11 950 000 €
RESTES À RÉALISER	3920 497 €					
DÉFICIT D'INVEST.						
TOTAL DÉPENSES	2 440 497 €	3 900 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	12 340 497 €

Tendance de l'évolution des dépenses et recettes d'équipements



Ainsi, les investissements 2022 concernent notamment :

- La fin des études et démarrage des travaux de réfection de la rue du capitaine Beaumont.
- La fin des études et démarrage des travaux de renforcement du réseau DECI de la route de Lavaur.
- La réalisation de petites opérations de reprises de voiries.
- Les différents travaux de rénovation des bâtiments publics.
- L'aménagement d'un poste de police en centre-ville (ancien local du Trésor public).
- La réalisation de travaux de sécurisation de l'école Henri Matisse.
- La réalisation des études de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du Polyespace.
- La poursuite du déploiement du réseau de vidéoprotection sur la commune.
- La réalisation des opérations de piétonnisation de la rue de Reims.
- La réalisation de travaux d'arrosage intégré d'un terrain de football annexe de Moletrincade.
- La poursuite de la modernisation numérique de l'administration et l'équipement numérique des écoles.
- L'acquisition de matériel et d'outillage nécessaires aux fonctionnements des services et à l'entretien du patrimoine de la commune.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une politique culturelle communale.
- L'annuité de remboursement du capital de la dette s'élève pour l'année 2022 à 681 100 €.

Synthèse

L'année 2021 poursuit le redressement de la santé financière de la commune démarrée en 2020 après une période de dégradations (2017-2019).

Cette amélioration valide le plan d'actions initié en 2020 avec la mise en œuvre, entre autres, d'une gestion maîtrisée et optimisée des dépenses de fonctionnement et l'action du levier fiscal.

Malgré les effets de la crise sanitaire, les résultats de l'année 2021 marquent une amélioration de la santé financière de la commune plus rapide que celle envisagée. Ce redressement des soldes de gestion permet de dégager une capacité d'autofinancement notable des dépenses d'équipement envisagées, dès 2022.

Ainsi la réalisation du plan pluriannuel d'investissement peut être envisagée dans une perspective financière sereine malgré les incertitudes du contexte économique actuel.

L'évolution de l'inflation et du coût de l'énergie doivent être des indicateurs à surveiller pour les années à venir de manière à maîtriser un éventuel effet ciseau qui viendrait dégrader la santé financière de la commune et sa capacité de financement des équipements.

Budget annexe - Assainissement

Rapport d'orientations budgétaires 2022

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS 2020
RÉALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	231 161,16 €	403 290,28 €	172 129,15 €
	SECTION INVESTISSEMENT	161 050,24 €	121 197,03 €	-39 853,21 €
REPORT 2019	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		68 733,47 €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		308 597,30 €	
RÉSULTATS 2021 AVEC REPORT	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		240 862,62 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)		268 744,09 €	
RESTES À RÉALISER EN 2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT	60 654,99 €	46 000 €	
	TOTAL RESTES À RÉALISER 2022	60 654,99 €	46 000 €	
				SOLDE EXÉCUTION
RÉSULTATS CUMULÉS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	231 161,13 €	472 023,75 €	240 862,62 €
	SECTION INVESTISSEMENT	221 705,23 €	475 794,33 €	254 089,10 €
	TOTAL RESTES À RÉALISER 2020	452 866,36 €	947 818,08 €	494 951,72 €

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP + DM 2021	RÉALISATION 2021	% RÉALISATION	PART BUDGÉTAIRE
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	45 000 €	14 400 €	32 %	6,23 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	71 233,47 €	45 816,93 €	64,32 %	19,89 %
66	CHARGES FINANCIÈRES	95 000 €	49 747,17 €	52,37 %	21,52 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000 €			
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	10 000 €			
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 500 €	121 197,03 €	98,94 %	52,43 %
TOTAL GÉNÉRAL		353 733,47 €	231 161,13 €	65,35 %	100 %

Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP + DM 2021	RÉALISATION 2021	% RÉALISATION	PART BUDGÉTAIRE
002	RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	68 733,47 €			
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUÉS	285 000 €	403 290,28 €	141,51 %	100 %
TOTAL GÉNÉRAL		353 733,47 €	403 290,28 €	114,01 %	100 %

Dépenses d'investissement

CHAP.	LIBELLÉ	BP + DM 2021	RÉALISATION 2021	% RÉALISAT*	PART BUDGÉTAIRE
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	5 000 €	4 038,66 €	80,77 %	2,51 %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	1425 000 €	120 449,46 €	96,36 %	74,79 %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 537,11 €	36 562,142 €	36,01 %	22,70 %
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 000 €			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	122 500 €			
TOTAL GÉNÉRAL		474 097,30 €	161 050,24 €	33,97 %	100 %

En section d'investissement l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la réalisation du Schéma directeur d'assainissement et le lancement de l'étude sur les possibilités de réutilisation des eaux propres en sortie de station d'épuration.

La section d'investissement intègre également le remboursement de l'annuité du capital de la dette de ce budget annexe. Elle affiche, hors report, **un déficit d'exécution de 39 853,21 €.**

Recettes d'investissement

CHAP.	LIBELLÉ	BP + DM 2021	RÉALISATION 2021	% RÉALISAT*	PART BUDGÉTAIRE
001	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	308 597.30 €			
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	43 000 €			
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 500 €	121 197.03 €	98.33 %	100%
TOTAL GÉNÉRAL		474 097.30 €	121 197.03 €	25.56 %	100 %

Avec la prise en compte des excédents cumulés des années précédentes, **le résultat de clôture 2021 est de 509 606,71 €.**

Avec la prise en compte des restes à réaliser (opérations engagées en 2021 mais non soldées à la clôture des comptes 2021), **le résultat cumulé est de 494 951,72 €.**

L'année 2022 prévoit la fin des études entamées en 2021 et éventuellement le démarrage des premiers travaux prioritaires identifiés dans la cadre du Schéma directeur d'assainissement.

Le lancement d'un Schéma directeur du réseau pluvial en complément de celui d'assainissement est également envisagé.

Budget annexe

Transport urbain

Le budget annexe du service de Transport Urbain permet de retracer comptablement le fonctionnement des deux lignes du bus « Le Sulpicien » dont la gestion est déléguée à la Société publique locale (SPL) « D'un point à l'autre ».

L'année 2021 a vu la reprise à la normale du fonctionnement de ces deux lignes avec l'instauration à partir de septembre d'un tarif « social » de transport et la mise en œuvre d'un service élargi de Transport à la demande (TAD).

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS 2021
RÉALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	173 273,66 €	167 409,09 €	- 5 864,57 €
	SECTION INVESTISSEMENT			
REPORT 2020	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		19 190,08 €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT (001)			
RÉSULTATS 2021 AVEC REPORT	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		13 325,51 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)			
RESTES À RÉALISER EN 2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT			
	TOTAL RESTES À RÉALISER 2021	0 €	0 €	
				SOLDE EXÉCUTION
RÉSULTATS CUMULÉS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	173 273,66 €	186 537,81 €	13 325,51 €
	SECTION INVESTISSEMENT			
	TOTAL CUMULÉ	173 273,66 €	186 537,81 €	13 325,51 €

Le budget annexe du service public de transport urbain, hors report, présente un **solde d'exécution déficitaire de 5 864,57 €**.

Ce déficit s'explique entre autres, par la mise en place du Transport à la demande et le lancement d'une étude relative à l'élaboration d'un nouveau plan de transport.

Dépenses de fonctionnement

CHAP.	LIBELLÉ	BP 2021	RÉALISATIONS 2021	% RÉALISAT*	PART BUDGÉTAIRE
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	198 000 €	173 273,66 €	87,51 %	100 %

Recettes de fonctionnement

Chap.	LIBELLÉ	BP 2021	RÉALISA- TIONS 2021	% RÉALISAT*	% RÉALISAT*	PART BUDGÉTAIRE
R002	RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	19 190,08 €				
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS	9 999,92 €	13 945,46 €	72,06 %	138,84 %	8,30 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	163 636,36 €	153 463,63 €	100 %	90,91 %	91,70 %
TOTAL GÉNÉRAL		198 000 €	167 409,09 €	93,10 %	84,52 %	100 %

Les deux lignes de bus sont reconduites en 2022.

Ce budget annexe reste toutefois largement déficitaire et devra donc faire l'objet du versement d'une subvention d'équilibre depuis le budget principal de la commune en 2022 estimée à 180 000 € TTC.

Budget annexe

—

Lotissement Montauty

L'année 2021 a vu la mise en œuvre d'un budget annexe **Lotissement Montauty** visant à retracer l'ensemble des dépenses relatives à l'aménagement d'un lotissement à vocation sociale situé lieu-dit Montauty, en vue d'une revente de 10 lots, sans aucune plus-value.

Dans ce type de budget, la section de fonctionnement retrace les dépenses liées à la réalisation des études et travaux d'aménagements jusqu'à leur finalisation et l'intégration dans l'inventaire en vue de la vente des lots.

Le financement de ces travaux est réalisé par un emprunt de 300 000 € souscrit sur la base d'un taux fixe de 0,66 % remboursable sur une durée de 17 ans.

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS 2021
RÉALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	183 063,90 €		- 183 063,90 €
	SECTION INVESTISSEMENT		300 000 €	
REPORT 2020	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)			
	SECTION D'INVESTISSEMENT (001)			
RÉSULTATS 2021 AVEC REPORT	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		- 183 063,90 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)		300 000 €	
RESTES À RÉALISER EN 2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT	61 889,52 €		
	SECTION INVESTISSEMENT			
	TOTAL RESTES À RÉALISER 2021	61 889,52 €	0 €	
				SOLDE EXÉCUTION
RÉSULTATS CUMULÉS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	244 953,42 €		- 244 953,42 €
	SECTION INVESTISSEMENT		300 000 €	300 000 €
	TOTAL CUMULÉ	244 953,42 €	300 000 €	55 046,58 €

Le budget annexe « Lotissement Montauty » présente un solde d'exécution déficitaire en section de fonctionnement de - 183 063,90 € et excédentaire de 300 000 € en section d'investissement.

Avec la prise en compte du montant des restes à réaliser sur l'année 2022 en section de fonctionnement, le résultat de clôture 2021 est de 55 046,58 €.

Produits de fonctionnement

CHAP.	LIBELLÉ	BP + DM 2021	CA PRÉV. 2021	% RÉALISAT*
042	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000 €	0	0

Charges de fonctionnement

CHAP.	LIBELLÉ	BP + DM 2021	CA PRÉV. 2021	% RÉALISAT*
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	300 000 €	183 063,90 €	61,02 %

Recettes investissement

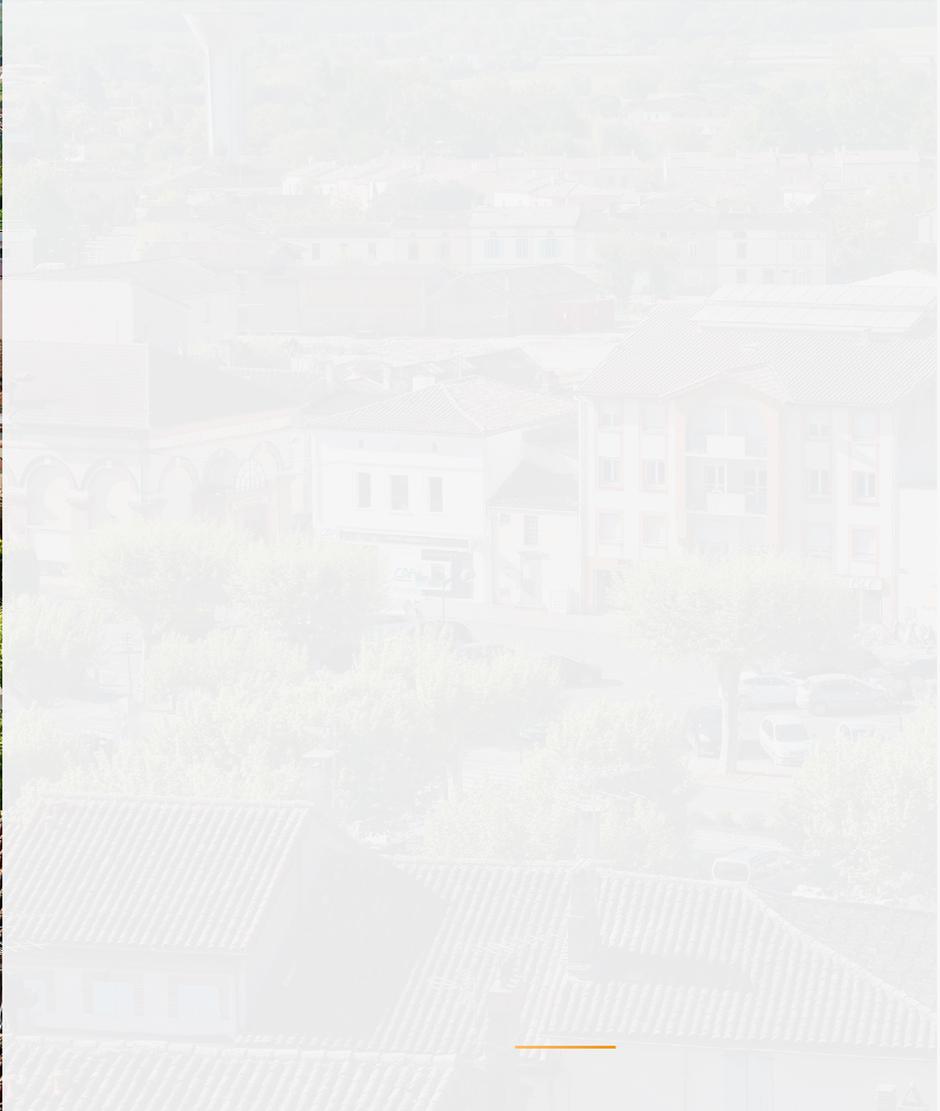
CHAP.	LIBELLÉ	BP + DM 2021	CA PRÉV. 2021	% RÉALISAT*
16	EMPRUNTS	300 000 €	300 000 €	100 %

Dépenses d'investissement

CHAP.	LIBELLÉ	BP + DM 2021	CA PRÉV. 2021	% RÉALISAT*
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000 €	0	0

L'année 2022 verra se dérouler la finalisation des travaux d'aménagements du lotissement et la réalisation des ventes des 10 Lots.

2022, marquera également le début du remboursement des annuités relative à l'emprunt souscrit.



ville de
Saint-Sulpice
La Pointe



Tél : 05.63.40.22.00
Fax : 05.63.40.23.30
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de procurations : 7

Convocation du 16 février 2022
Affichage du 16 février 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, MM. Laurent SAADI et Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC – Adjoint, Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC, Christian JOUVE et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FELIGETTI, Jean-Pierre CABARET, Nicolas BELY, Benoît ALBAGNAC et Cédric PALLUEL, Mmes Nadia OULD AMER, Isabelle MANTEAU et Malika MAZOUZ, M. Sylvain PLUNIAN.

Excusés : Mme Nathalie MARCHAND (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Stéphane BERGONNIER (procuration à Mme Laurence BALNC), Mmes Laurence SENEGAS (procuration à Mme Nadia OULD AMER), Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Bernadette MARC), Marion CABALLERO (procuration à M. Laurent SAADI) et Bekhta BOUZID (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK) et M. Julien LASSALLE (procuration à M. Sylvain PLUNIAN)

Absents : M. Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadia OULD AMER

Délibération n° DL-220222-0026
Objet :

Débat d'orientations budgétaires 2022

Envoyé en préfecture le 08/03/2022
Reçu en préfecture le 08/03/2022
Affiché le 08/03/2022
ID : 081-218102713-20220222-DL2202220026-BF

Débat d'orientations budgétaires 2022

À la demande de M. le Maire, MM. Alaric BERLUREAU, Directeur général des services et Jérémie COMBES, Responsable du service Finances, informe l'assemblée que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la Ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientations budgétaires ;
- Vu la Loi de finances pour 2022 du 30 décembre 2021 ;
- Vu le rapport d'orientations budgétaires qui lui a été remis, présenté et les explications fournies ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale / Prévention Sécurité » du 14 février 2022 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant les éléments autour desquels M. le Maire propose d'engager le débat ;

DÉCIDE,

A l'issue des débats et au vu des documents qui lui ont été remis et qui seront annexés à la présente délibération ainsi que des explications fournies au cours de la séance, l'assemblée délibérante **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

- d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 22 février 2022

Monsieur le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernardin', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE' around its perimeter.

Raphaël BERNARDIN